



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

RAPPORT 2025



INDEX



Grâce à un surlignage, vous pouvez saisir rapidement les temps forts et les réalisations majeures de 2025.

PRÉAMBULE	3	
PORTRAIT :	4	
Critères d'action	5	
Stratégie Horizon 2030	6	
Bénéficiaires et financement	7	
Partenariat	8	
Comité	8	
Ressources humaines	10	
PROJETS 2025-26 :	16	
Développement territorial	17	
Gouvernance numérique	30	
Économie et Tourisme	40	
Prospective	48	
FINANCES 2025	57	
REMERCIEMENTS	60	

TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

En tant qu'association de droit privé assumant des mandats publics, l'Antenne attache une importance particulière à la transparence. Ses comptes sont vérifiés par un organe de contrôle externe et validés par l'Assemblée générale.

Les mandats publics font l'objet de rapports réguliers auprès des autorités cantonales et communales. Cette démarche garantit une gestion rigoureuse et une information claire à l'ensemble des parties prenantes.



PRÉAMBULE

Les communes du Valais romand font état d'un niveau de satisfaction élevé à l'égard des prestations fournies par l'Antenne et de la qualité de l'accompagnement proposé. Cette appréciation confirme la pertinence du rôle assumé par l'Antenne dans un contexte institutionnel, réglementaire et opérationnel en évolution continue.

Dans le même temps, il apparaît que les collectivités publiques ne disposent pas toujours, individuellement, des ressources humaines, méthodologiques ou temporelles nécessaires pour analyser les évolutions en cours, documenter les développements à moyen et long terme ou anticiper des défis dont l'ampleur dépasse l'échelle communale. Les enjeux actuels appellent dès lors des réponses structurées, fondées sur la mutualisation des moyens, le partage d'expériences et la capitalisation des compétences.

Ce constat constitue également un enjeu pour l'Antenne. Il invite celle-ci à poursuivre une réflexion sur l'adaptation progressive de son organisation et de ses modes d'intervention, afin de disposer de cadres permettant d'offrir des prestations ajustées aux besoins des communes, évolutives dans le temps et soutenables collectivement. Cette réflexion s'inscrit dans une logique d'optimisation et de mise en cohérence des prestations existantes, sans remise en cause des principes de solidarité intercommunale ni des équilibres actuels.

Le présent rapport d'activité rend compte des actions menées et des résultats obtenus dans cette perspective, tout en mettant en évidence les conditions nécessaires au renforcement des dispositifs de coopération, de mutualisation et de partage d'expériences au service du territoire.

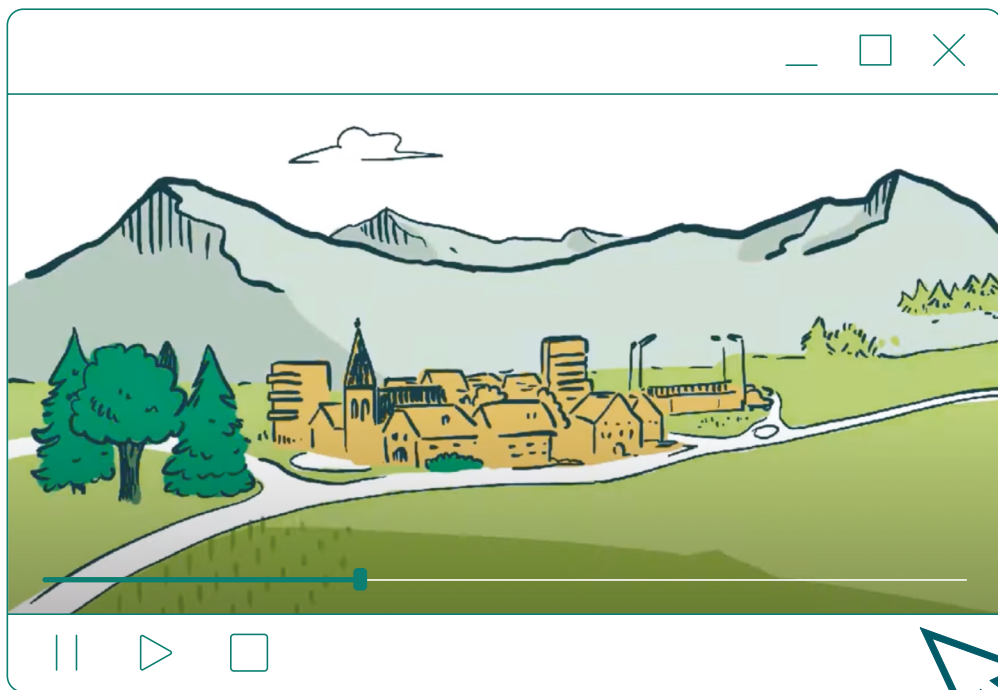




PORTRAIT

L'Antenne Région Valais romand (l'Antenne) est reconnue comme un acteur de confiance au service des collectivités publiques. Forte d'une équipe pluridisciplinaire, elle accompagne les communes dans leurs projets à toutes les échelles et propose des solutions sur mesure, adaptées aux réalités du territoire valaisan. À l'interface entre les communes et le Canton, elle conjugue proximité, expertise, agilité et efficacité opérationnelle.

Découvrez notre vidéo explicative :





1 Critères d'action

L'Antenne concentre son action sur des initiatives qui :

- ✓ fédèrent plusieurs communes,
- ✓ génèrent une valeur ajoutée régionale,
- ✓ servent de modèle reproductible.

Elle offre ses services en **gestion et coordination de projets**, en **accompagnement aux demandes de soutiens financiers**, en **échanges de pratiques** et en **veille stratégique**.

Ses prestations s'articulent autour de quatre objectifs :

- favoriser un **développement territorial cohérent**,
- soutenir les communes dans leur **digitalisation**,
- renforcer l'**attractivité économique** et la **chaîne de valeur touristique** du Valais romand,
- accroître la **capacité d'action** des communes pour leurs tâches courantes et leurs projets de développement régional.





2 Stratégie Horizon 2030

L'Antenne a pour vision de **contribuer à une attractivité régionale durable**.

Fidèle à sa mission et à ses valeurs d'acteur de confiance, elle a défini une stratégie de développement ambitieuse à l'Horizon 2030. Cette stratégie s'articule autour de 3 axes prioritaires, conçus pour catalyser les dynamiques territoriales et renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité du Valais romand :

- 1 Développement territorial:** Favoriser un développement territorial cohérent en accompagnant les entités intercommunales actives dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et du paysage.
- 2 Gouvernance numérique:** Être moteur dans la digitalisation des communes en les soutenant dans la valorisation des données et dans la transformation numérique de leurs prestations communales.
- 3 Économie et tourisme:** Soutenir l'attractivité économique en facilitant l'accès à des financements externes et en accompagnant des projets d'importance régionale.

Ces axes guident l'ensemble de nos actions pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux réalités du territoire valaisan.

L'intégralité de cette stratégie est consultable sur notre site internet: regionvalaisromand.ch .





3 Bénéficiaires et financement

L'Antenne met ses compétences pluridisciplinaires au service des 59 communes du Valais romand, réparties sur 8 districts. Ce territoire regroupe 282'607 habitants (StatPop 31.12.2024), près de 900 élus communaux ainsi que des centaines d'entreprises représentant plus de 125'000 emplois.

Le fonctionnement de l'Antenne Région Valais romand repose sur un financement exclusivement public. D'une part, les **communes du Valais romand** contribuent de manière solidaire au budget de fonctionnement. D'autre part, des **mandats de prestations conclus avec le Canton du Valais** permettent de développer des projets spécifiques dans les domaines de l'économie, du développement territorial, de la mobilité et de l'administration numérique. Cette combinaison assure à l'Antenne une stabilité financière tout en garantissant la pertinence et la proximité de ses interventions auprès des collectivités.



Situation 2025: 59 communes du Valais romand réparties en 8 districts



4 Partenariat

Les acteurs économiques du Canton sont regroupés au sein de « Promotion économique Valais ». Cette structure met à disposition un éventail de prestations professionnelles et personnalisées dans les domaines de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement des affaires, des aides financières, de la valorisation de nouvelles technologies, du réseautage ou de l'implantation d'entreprises en Valais. En tant que partenaire, l'Antenne soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau. Elle agit comme porte d'entrée pour les aides financières relevant de la Politique régionale, plus spécifiquement dans le domaine du tourisme.

5 Comité

Le comité de l'Antenne assure la gouvernance associative et veille au bon usage des fonds publics mobilisés dans le cadre des mandats confiés. Composé de représentants des districts et du Canton, il garantit un ancrage territorial fort et une proximité avec les réalités communales.

Composition jusqu'au 15 mai 2025

M. Philippe Varone, président de Sion et président de l'Antenne

M. Joachim Rausis, président d'Orsières et vice-président de l'Antenne

M. Pierre Berthod, président de Sierre

M. Bernard Bruttin, président de Mont-Noble

M. Stéphane Coppey, président de Monthey

M. Olivier Cottagnoud, président de Vétroz

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny

M. Florian Piasenta, président de Salvan

M. Adrian Zumstein, chef du Service cantonal du Développement Territorial (SDT), délégué du Canton



Composition dès le 15 mai 2025

À la suite du changement de législature, une nouvelle composition a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2025.

M. Joachim Rausis, président d'Orsières et président de l'Antenne

M. Christophe Germanier, président de Conthey et vice-président de l'Antenne

M. Jean-Michel Bonvin, président d'Arbaz

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny

Mme Virginie Gaspoz, présidente d'Evolène

M. Olivier Perruchoud, président de Chippis

M. Florian Piasenta, président de Salvan

M. Fabrice Thétaz, président de Monthey

M. Thomas Knubel, secrétaire général adjoint au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

L'Antenne adresse ses sincères remerciements aux membres sortants pour leur engagement et leur contribution au développement régional. Elle accueille avec plaisir les nouveaux membres et se réjouit de collaborer avec eux pour relever ensemble les défis régionaux de demain.



De gauche à droite : Fabrice Thétaz, Virginie Gaspoz, Jean-Michel Bonvin, Christophe Germanier, Florian Piasenta, Joachim Rausis, Olivier Perruchoud, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Thomas Knubel.



6 Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, l'Antenne comptait 12,7 équivalents plein temps (EPT). Environ 5,2 EPT étaient financés par des mandats confiés par des associations intercommunales restreintes ou par le Canton, le solde reposant sur les contributions solidaires des communes. Cette organisation des ressources a permis d'assurer un équilibre maîtrisé entre mission d'intérêt public, prestations ciblées et solidarité intercommunale, tout en garantissant la stabilité opérationnelle de la structure.

Mouvements de personnel

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs évolutions au sein de l'équipe. Celles-ci se sont inscrites dans une dynamique maîtrisée, sans affecter la continuité ni la qualité des prestations fournies aux communes. Elles témoignent à la fois de la reconnaissance des compétences développées au sein de l'Antenne et de sa capacité à préserver la stabilité de son action malgré les changements intervenus dans sa composition.

Départs

- **Léonard Evéquoz** a quitté l'Antenne pour rejoindre l'EPFL Valais/Wallis en qualité de Directeur opérationnel.
- **Aude Sarrasin** a rejoint la Commune de Val de Bagnes en tant que Responsable de l'aménagement du territoire.

Congé maternité

- **Valérie Fournier** a bénéficié d'un congé maternité, prolongé par une période de congé non payé.

Arrivée

- **Tiffany Stadler**, urbaniste, a rejoint l'équipe le 1^{er} décembre en qualité de Cheffe de projets en développement territorial. Son arrivée est venue renforcer les compétences internes de l'Antenne dans les domaines de l'aménagement, de la coordination et du développement territorial.

Continuité de la fonction de Directeur adjoint

À la suite du départ de Léonard Evéquoz, l'Antenne a engagé en 2025 un processus de recrutement afin d'assurer la continuité de la fonction de Directeur adjoint. Cette démarche a conduit à la nomination, le 4 novembre 2025, de Yann Bocchi, professeur HES et responsable du Conex Lab à la HES-SO Valais-Wallis. Son entrée en fonction est intervenue le 5 janvier 2026.



Formation continue

L'Antenne a poursuivi une politique active de développement des compétences de ses collaboratrices et collaborateurs, en lien direct avec les responsabilités exercées au service des communes et la maîtrise des enjeux techniques, organisationnels et réglementaires.

Formations internes

- Une journée dédiée au Lean management, visant à améliorer l'efficacité des pratiques de gestion de projet.
- Une matinée consacrée à l'utilisation d'outils numériques intégrant l'intelligence artificielle.
- Participation aux formations proposées par l'État du Valais.

Formations certifiantes et diplômantes

- **Arnaud Buchard** : DAS en administration publique.
- **Grégory Carron** : Certification ACAD+, organisation suisse active dans la formation des membres de conseils d'administration.
- **Maë Derivaz** : Poursuite de la formation en vue du Brevet fédéral d'Assistante de direction.
- **Romain Fournier** : CAS en planification et gestion de la mobilité multimodale.
- **Florence Gessler** : CAS en communication des organisations publiques.
- **Maxime Palazzo** : Formation de Responsable de la protection des données en entreprise (DPO).
- **Martine Plomb** : CAS en ingénierie des systèmes énergétiques durables – Approche intégrée de la transition énergétique.

Ces démarches ont contribué en 2025 à renforcer la capacité de l'Antenne à accompagner les communes sur des dossiers complexes, à sécuriser les processus décisionnels et à répondre aux exigences croissantes en matière de gouvernance, de conformité et de gestion des risques.



Formation des représentants communaux

En 2025, l'Antenne Région Valais romand a mené une action ciblée visant à renforcer la maîtrise des enjeux de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques par les représentants communaux siégeant dans des conseils d'administration. Cette démarche répond à la nécessité de sécuriser l'exercice des mandats politiques dans un contexte de responsabilités financières, juridiques et réputationnelles accrues.

En collaboration avec l'ACAD, organisation suisse active dans la formation des membres de conseils d'administration, un cycle de formation a été organisé tout au long de l'année. Il a compris quatre matinées consacrées aux fondamentaux de la gouvernance ainsi qu'une journée complète dédiée à la stratégie et à la gestion des risques. Environ 80 délégués communaux issus de différentes communes valaisannes ont pris part à ces formations.

Ces formations ont permis de clarifier les rôles et les responsabilités des administrateurs, de mieux distinguer les niveaux de décision politique, stratégique et opérationnelle, et de renforcer la capacité des élus à identifier et encadrer les risques liés aux organisations qu'ils pilotent. Elles ont contribué à une prise de décision plus structurée et juridiquement plus sûre au sein des organes de gouvernance.

Par cette action, l'Antenne a apporté une plus-value concrète aux communes en soutenant une gouvernance plus maîtrisée et en contribuant à la prévention de situations susceptibles d'engager la responsabilité des autorités communales.

Échanges linguistiques

L'Antenne a poursuivi, en collaboration avec le [Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis \(RWO\)](#), le programme d'échange linguistique « Tandem ». Ce dispositif permet aux collaboratrices et collaborateurs de renforcer la connaissance de la deuxième langue cantonale, tout en favorisant les échanges interrégionaux et la compréhension mutuelle des projets en cours.

Certification Valais Excellence

En 2025, l'Antenne a obtenu la certification Valais Excellence, attestant de la qualité de son management, de sa performance citoyenne et de son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Cette certification confirme la capacité de l'Antenne à piloter ses activités selon des standards élevés de qualité et d'efficacité, à répondre aux attentes des communes, du Canton et des partenaires, et à intégrer les principes du développement durable dans ses pratiques opérationnelles. Elle renforce la crédibilité de l'Antenne en tant qu'acteur de confiance au service du territoire.



Grégory Carron (100%) Directeur

- Direction et stratégie générale
- Finances et ressources humaines
- Nouvelle Politique Régionale (NPR)
- Stratégie des communes dites « PSRM »
- Stratégies touristiques
- Valais4you – vivre et travailler en Valais
- Conférences des Présidents
- Veille légale et réglementaire
- Fondation Carbon Free Valais
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Frank Michellod (100%) Assistant de direction

- Soutien à la direction
- Secrétariats d'importance régionale
- Soutien à l'administration générale
- Certification Valais Excellence
- Interface SmarTer
- Rétrocession des déchets urbains
- Coordination de la collecte des déchets spéciaux des ménages privés

Florence Gessler (100%) Spécialiste en politique économique et touristique

- Communication, marketing et veille stratégique
- Nouvelle Politique Régionale (NPR)
- Valais4you - vivre et travailler en Valais
- Guichet PME
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Martine Plomb (80%) Spécialiste en politique énergétique et climatique

- MYénergie (0.5 EPT District Martigny)
- Chablais Agglo (0.1 EPT)
- Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient (0.1 EPT)
- Expertise « énergie – climat »
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Léonard Evéquo (100%) Directeur adjoint jusqu'au 28.02.2025

- Soutien au directeur et stratégie générale
- Supervision des projets d'agglomération (PA) et des Plans Directeurs intercommunaux (PDi)
- Zones d'activités économiques
- Interface SmarTer
- Intelligence décisionnelle
- Cyberadministration
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Yan Michellod (100%) Spécialiste en science des données

- Plateforme « intercommunalités »
- Projets « Quartiers »
- Intelligence artificielle
- Intelligence décisionnelle
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Arnaud Buchard (100%) Coordinateur Agglo Valais central

- Stratégie Agglo Valais central
- Stratégie PDi Valais central
- Zones d'activités économiques
- Plans sectoriels de la mobilité douce cycliste quotidienne (PSMD)
- Suivi des mesures
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux et fédéraux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Valérie Fournier (80%) Cheffe de projets Agglo Valais central

- Soutien au coordinateur de l'Agglo Valais central
- Suivi des mesures de l'Agglo Valais central
- Stratégie PDi Valais central
- Plans sectoriels de la mobilité douce cycliste quotidienne (PSMD)
- Interface SmarTer
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux et fédéraux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques





Maë Derivaz (100%) Assistante de direction

- Soutien à la direction
- Secrétariats d'importance régionale
- Soutien à l'administration générale
- Certification Valais Excellence
- Plateforme nexAdmin
- Rétrocession des déchets urbains
- Coordination de la collecte des déchets spéciaux des ménages privés

Eva Beney (100%) Cheffe de projets

- Développement de projets de mobilité
- Signalisation touristique hors autoroute A9
- Plateforme nexAdmin
- Vélo-VTT Valais/Wallis
- Itinéraires régionaux VTT
- Développement du covoiturage dans le Valais romand
- MYmobilité / MYcommunication
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Damien De Raemy (100%) Chef de projets en CDD jusqu'au 30.04.2025

- Suivi des mesures Agglos et PDi
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Aude Sarrasin (70%) Cheffe de projets en développement territorial jusqu'au 31.07.2025

- PDi du Domaine skiable des Portes du Soleil Suisse
- PDi Chablais
- PDi Entremont
- PDi Haut-Lac
- Zones d'activités économiques
- RSIC ancienne raffinerie / La Charbonnière - Enclos
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Romain Fournier (90%) Spécialiste Mobilité

- Coordination PDi / Agglo Coude du Rhône
- Suivi des mesures de l'Agglo Coude du Rhône
- RSIC ancienne raffinerie / La Charbonnière - Enclos
- Plans sectoriels mobilité douce cycliste quotidienne
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux et fédéraux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Maxime Palazzo (80%) Spécialiste en Cyberadministration

- Comité technique « eGov »
- Plateforme nexAdmin
- Soutien à la mise en oeuvre d'un portail digital unique
- Fiches techniques « Cyber »
- Protection des données : nLPD et LIPDA
- Intelligence artificielle
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Tiffany Stadler (80%) Cheffe de projets en développement territorial depuis le 01.12.2025

- PDi du Domaine skiable des Portes du Soleil Suisse
- PDi Chablais
- PDi Entremont
- PDi Haut-Lac
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Zoé Corthay (100%) Stagiaire en CDD jusqu'au 31.12.2025

- Période de formation
- Soutien aux projets
- Acquisition d'expérience
- Suivi des mesures Agglos et PDi
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



7 Chartes de collaboration

Des chartes de collaboration ont été formalisées avec [Chablais Région](#) et le [Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis \(RWO\)](#). Ces accords visent à consolider des coopérations existantes et à créer un cadre commun pour le développement de collaborations ciblées à l'échelle cantonale et interrégionale.

Ils définissent des objectifs partagés, en particulier :



l'échange et la coopération dans le cadre de projets portant sur des intérêts communs,



le partage de connaissances en matière de développement régional,



la coordination face aux enjeux cantonaux et intercommunaux,



la représentation concertée des intérêts communs auprès des autorités cantonales valaisannes.

Ces chartes constituent un outil opérationnel de coordination et renforcent la capacité des partenaires à agir de manière cohérente et structurée sur des dossiers d'intérêt public dépassant les périmètres territoriaux individuels.





PROJETS 2025-26

L'Antenne a conduit plus de 40 dossiers, structurés autour de 2 catégories distinctes selon leur cadre de financement et de pilotage :

- **Projets mandatés**, réalisés dans le cadre de contrats publics conclus avec le Canton et des regroupements de communes. Ces projets sont définis par des objectifs formalisés, notamment en matière de délais, de nombre de communes bénéficiaires et de satisfaction des partenaires.
- **Projets communaux**, financés par les contributions solidaires des communes du Valais romand. Ils sont initiés directement par les communes ou développés en partenariat intercommunal, en réponse à des besoins opérationnels identifiés sur le terrain.

Cette structuration permet de distinguer clairement les logiques d'intervention et de garantir une gestion différenciée des projets, adaptée à leurs objectifs, à leurs partenaires et à leurs sources de financement.

Rencontres et présentations auprès des communes

Entre juillet et décembre 2025, l'Antenne Région Valais romand a présenté ses activités à 23 reprises auprès des autorités locales et de leurs partenaires institutionnels, notamment au sein de conseils communaux, auprès de chefs de service et lors d'assemblées générales de corporations de métiers et d'organisations professionnelles.

Ces interventions ont renforcé le lien avec les communes, facilité un dialogue direct avec les acteurs concernés et permis d'adapter les prestations proposées aux besoins identifiés sur le terrain, consolidant ainsi le rôle de l'Antenne comme interlocuteur de confiance au service du développement régional.

Dans cette continuité, l'Antenne poursuivra le renforcement des échanges avec les communes afin de maintenir une proximité institutionnelle et une adéquation constante de ses prestations aux réalités locales.



8 Développement territorial

L'Antenne met à disposition des communes et du Canton des compétences mutualisées et pluridisciplinaires afin de répondre aux enjeux complexes de l'aménagement du territoire. Son intervention vise à soutenir des démarches de planification cohérentes, opérationnelles et adaptées à l'évolution démographique, économique et réglementaire du territoire.

Dans ce cadre, l'Antenne accompagne les autorités à toutes les étapes des processus de planification, depuis l'analyse des besoins jusqu'à la définition de visions territoriales partagées, déclinées en stratégies et en mesures concrètes. Elle assure également le suivi de la mise en œuvre et la coordination entre les différents niveaux institutionnels. À cet effet, elle s'appuie notamment sur la plateforme [SmarTer](#), outil de pilotage territorial développé par l'Antenne et déjà opérationnel à l'échelle des agglomérations et des communes.

Des compétences mutualisées et pluridisciplinaires au service d'un territoire complexe, en constante évolution.

Plans Directeurs intercommunaux (PDi)

Dans le domaine des Plans Directeurs intercommunaux (PDi), l'Antenne assure la direction de projets en étroite collaboration avec les communes concernées et les services cantonaux, jusqu'à l'aboutissement formel des procédures. Elle coordonne l'élaboration des documents de planification et met à disposition des communes des compétences en gestion de projet ainsi que des expertises spécialisées en développement territorial et en mobilité.

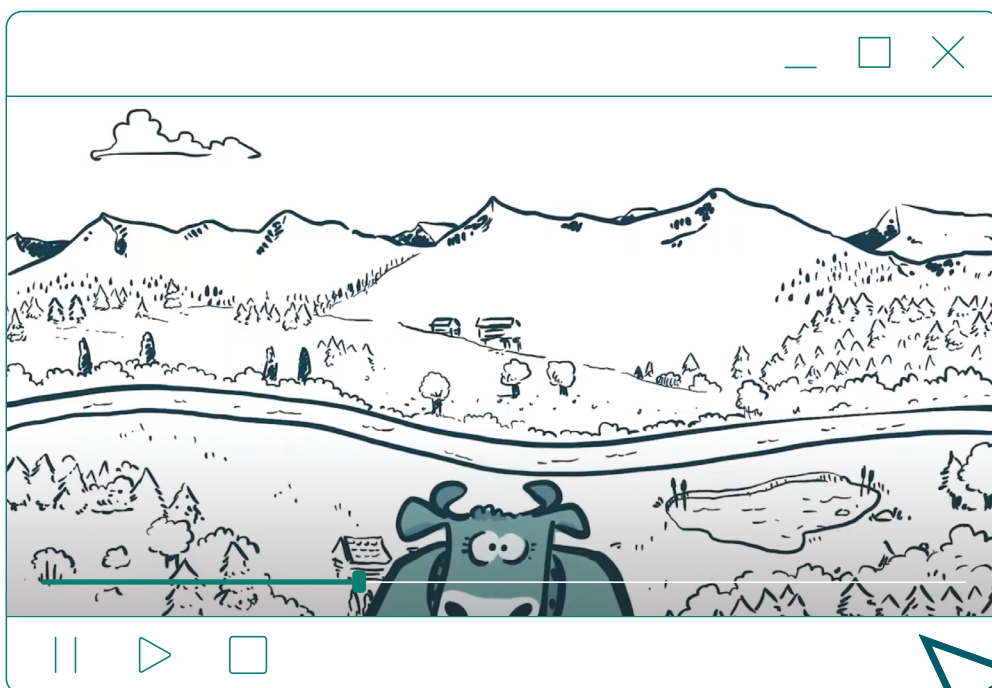
Les PDi permettent d'identifier les besoins régionaux et de structurer des réponses concertées, pouvant déboucher sur des études ou des mandats spécifiques, notamment en matière de densification ou d'optimisation de l'utilisation du sol. L'un des enjeux majeurs de ces démarches réside dans la coordination intercommunale en vue des révisions globales des plans d'affectation des zones par chaque commune.



Politique des agglomérations

Dans le cadre des projets d'agglomération (PA), l'Antenne assure également des mandats de direction de projet, en collaboration avec les communes et le Canton, en mobilisant des spécialistes en développement territorial et en mobilité. Pour l'agglomération du Chablais, une phase transitoire a été accompagnée afin de tenir compte de sa configuration intercantonale et des spécificités de gouvernance qui en découlent.

Découvrez notre vidéo explicative sur les agglomérations :



Zones d'activités économiques

Les zones d'activités économiques (ZAE) constituent un enjeu transversal majeur à l'interface du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Leur planification nécessite une coordination à l'échelle intercommunale et cantonale afin de garantir une utilisation cohérente et durable du sol, en adéquation avec les besoins des entreprises et des communes.

Dans ce cadre, l'Antenne a pris part à un groupe de travail piloté par le Service du développement territorial (SDT), chargé de l'élaboration d'un outil cantonal de gestion des zones d'activités. Par sa participation, l'Antenne a apporté une expertise combinant développement territorial et science des données, tout en assurant la représentation des intérêts communaux dans un processus à portée cantonale.



Cette action transversale contribue à une meilleure prise en compte des réalités locales dans l'identification et l'évaluation des sites, notamment en matière de surfaces disponibles, d'accessibilité et de besoins en mobilité. Elle renforce la cohérence entre politiques publiques sectorielles et soutient une gouvernance partagée des zones d'activités au service du développement économique du territoire.

Projets de mobilité

L'évolution des pratiques de mobilité, marquée par une augmentation des déplacements et une accessibilité accrue aux territoires, génère des enjeux croissants pour l'organisation et la gestion du territoire. Ces enjeux concernent l'ensemble des niveaux institutionnels et nécessitent une coordination renforcée entre politiques de mobilité et de développement territorial.

Dans ce contexte, l'Antenne intervient, en collaboration avec le Service de la mobilité (SDM), en tant que cheffe de projets chargée de coordonner les différents acteurs concernés. Elle assure le pilotage et la mise en cohérence de démarches de mobilité répondant aux besoins exprimés par les communes, qu'elles s'inscrivent dans la continuité de projets d'agglomération ou de plans directeurs intercommunaux, ou qu'elles résultent de collaborations spécifiques développées avec le SDM.

Cette action transversale permet d'assurer une articulation cohérente entre planification territoriale et mobilité, de soutenir les communes dans la définition de solutions adaptées à leurs réalités locales et de renforcer la gouvernance des projets impliquant plusieurs niveaux institutionnels.



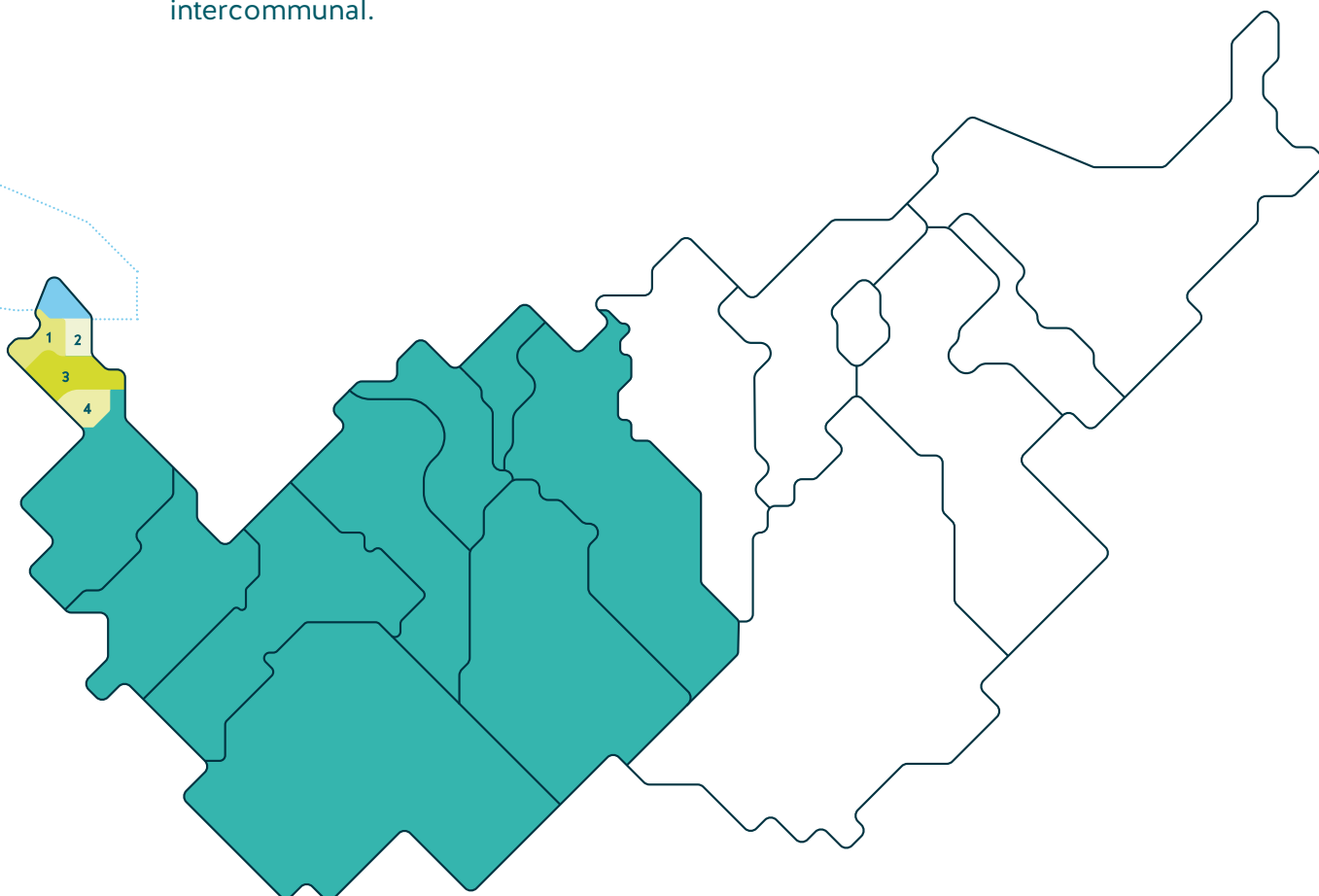


PDi Haut-Lac

En 2025, les travaux relatifs au PDi du Haut-Lac, regroupant les communes de **Port-Valais, Saint-Gingolph, Vionnaz et Vouvry**, se sont poursuivis. L'action s'est concentrée sur l'approfondissement des volets stratégiques et opérationnels du plan, en particulier sur les zones d'activités économiques, identifiées comme un enjeu structurant pour le territoire.

Les démarches menées ont permis de consolider une base de travail commune entre les communes concernées et d'avancer vers une compréhension partagée des enjeux territoriaux et économiques du périmètre. La coordination avec les services cantonaux a contribué à clarifier les attentes institutionnelles et à préparer les étapes ultérieures du processus.

Sans constituer une finalisation du projet, ces travaux ont permis de structurer les éléments nécessaires à la poursuite de la démarche et d'identifier les points nécessitant encore des arbitrages. La transmission du dossier au Canton pour avis de principe constitue la prochaine étape, en vue de définir les conditions de poursuite et d'aboutissement du Plan Directeur intercommunal.





PA-PDi Chablais Agglo

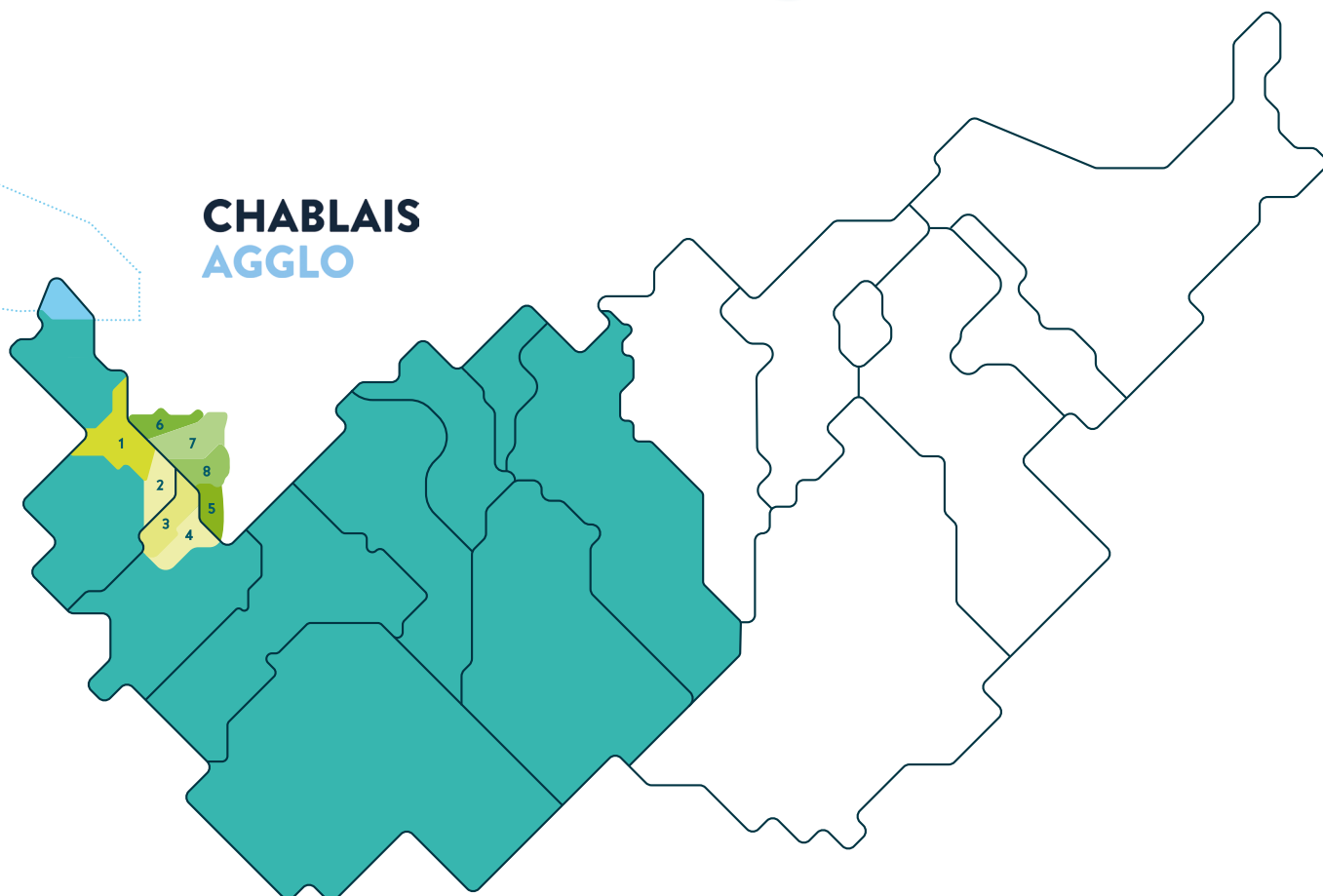
Le projet d'agglomération du Chablais de 5^e génération (PA5) et le PDi concernent un périmètre intercantonal regroupant les communes d'**Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Lavey-Morcles, Massongex, Monthey, Ollon et Saint-Maurice**, situées dans les cantons de Vaud et du Valais. Lancé par les parties prenantes en 2024, le projet d'agglomération a été déposé auprès de la Confédération en 2025.

Dans ce cadre, l'Antenne a principalement contribué **par des échanges réguliers et le partage de retours d'expérience** avec les spécialistes de **Chablais Région**, structure porteuse du projet, laquelle a renforcé ses ressources pour accompagner le développement de Chablais Agglo. Cette collaboration a permis d'alimenter les réflexions en cours et de favoriser une mise en cohérence des approches, sans que l'Antenne n'assume un rôle opérationnel direct dans la conduite du dossier.

Avec le soutien de l'Antenne, une demande de financement a été adressée à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), dans le cadre du programme Région Énergie. Un soutien a été confirmé pour les années 2026 et 2027, ciblé sur la recherche de sites adaptés à la production d'électricité avec des installations solaires privilégiant la production hivernale. Les sites recherchés sont des parkings existants et autres surfaces disponibles.

Ce positionnement s'inscrit dans une logique de complémentarité entre les acteurs régionaux, permettant à chacun d'intervenir selon ses compétences et ses responsabilités, tout en contribuant à une meilleure circulation de l'information et des pratiques entre territoires.





CHABLAIS AGGLO

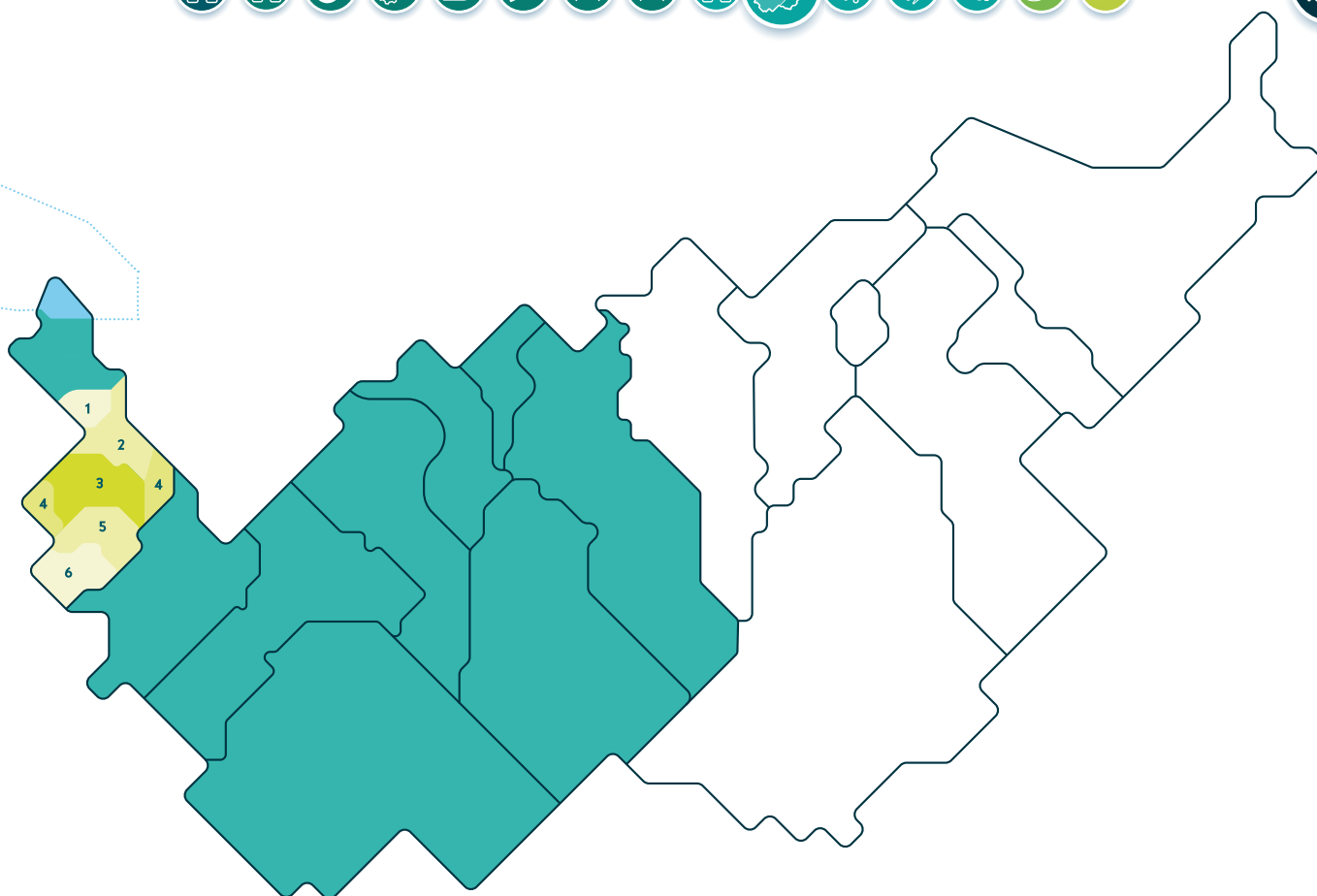
Situation 2025: 1. Collombey-Muraz | 2. Monthey | 3. Massongex | 4. Saint-Maurice | 5. Lavey-Morcles | 6. Aigle | 7. Ollon | 8. Bex

PDi du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse

Le PDi du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse concerne les communes de **Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrents, Val-d'Illicz et Vionnaz**. Décidé par les exécutifs communaux en décembre 2020, il a été approuvé par le Conseil d'État en novembre 2021. Le PDi couvre les thématiques liées au domaine skiable, notamment l'urbanisation, la mobilité, l'environnement, le tourisme et l'agriculture, et prévoit une rencontre de suivi tous les dix-huit mois afin de vérifier son adéquation aux besoins des communes.

Sur l'exercice considéré, aucune demande d'adaptation ni action spécifique n'a été engagée dans le cadre de ce PDi. Le dispositif est resté inchangé, les communes n'ayant pas exprimé de besoins particuliers nécessitant une intervention ou une actualisation du document.

Dans ce contexte, le rôle de l'Antenne s'est limité au maintien d'une disponibilité en tant que responsable de projet, sans mobilisation opérationnelle particulière, en appui aux communes concernées.



Situation 2025: 1. Vionnaz | 2. Collombey-Muraz | 3. Troistorrents | 4. Monthey | 5. Val-d'Illeiez | 6. Champéry

PDi Entremont

Les communes de **Bourg-Saint-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes** ont engagé l'élaboration d'un PDi à l'échelle du district d'Entremont afin de disposer d'un cadre commun de planification territoriale. Le projet, transmis au Canton pour préavis en décembre 2022, a fait l'objet d'un retour des services cantonaux à la fin de l'année 2023, comprenant plusieurs demandes d'adaptation.

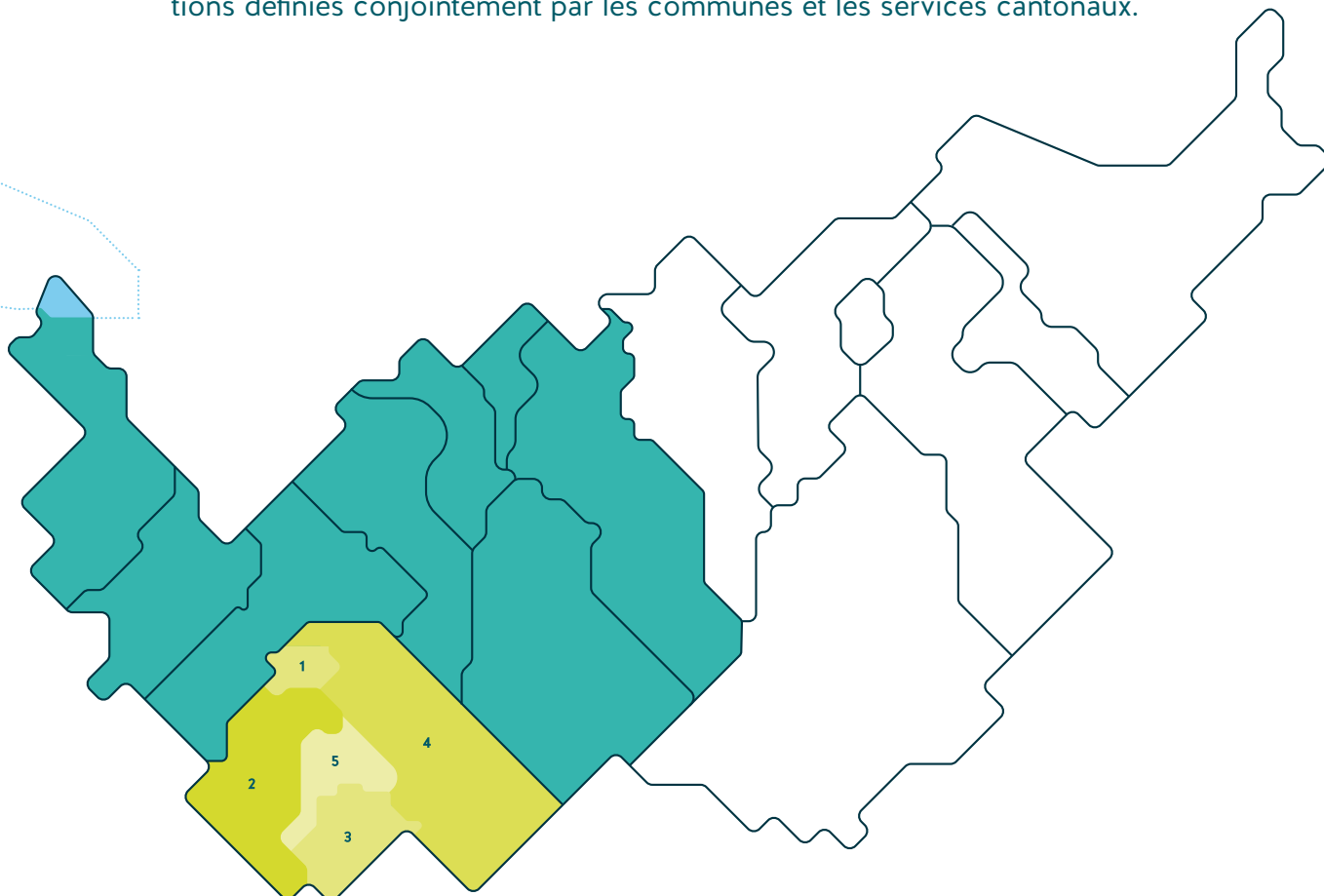
Dans ce contexte, les travaux menés en 2025 se sont concentrés sur l'analyse de ces demandes et sur la recherche de réponses coordonnées entre les communes concernées. Des ateliers techniques ont été organisés afin de préciser les informations attendues par les services cantonaux et de discuter des ajustements nécessaires, notamment en lien avec les procédures de révision des planifications communales. Ces échanges ont permis de clarifier certains points et d'identifier les éléments nécessitant encore des arbitrages ou des approfondissements.

L'Antenne assure la coordination du processus et l'animation des échanges entre les communes, les services cantonaux et le mandataire



désigné, en veillant à la cohérence des travaux et à la bonne articulation des rôles.

La poursuite du dossier dépendra des arbitrages à venir et des orientations définies conjointement par les communes et les services cantonaux.



Situation 2025: 1. Sembrancher | 2. Orsières | 3. Bourg-Saint-Pierre | 4. Val de Bagnes | 5. Liddes

PDi Coude du Rhône

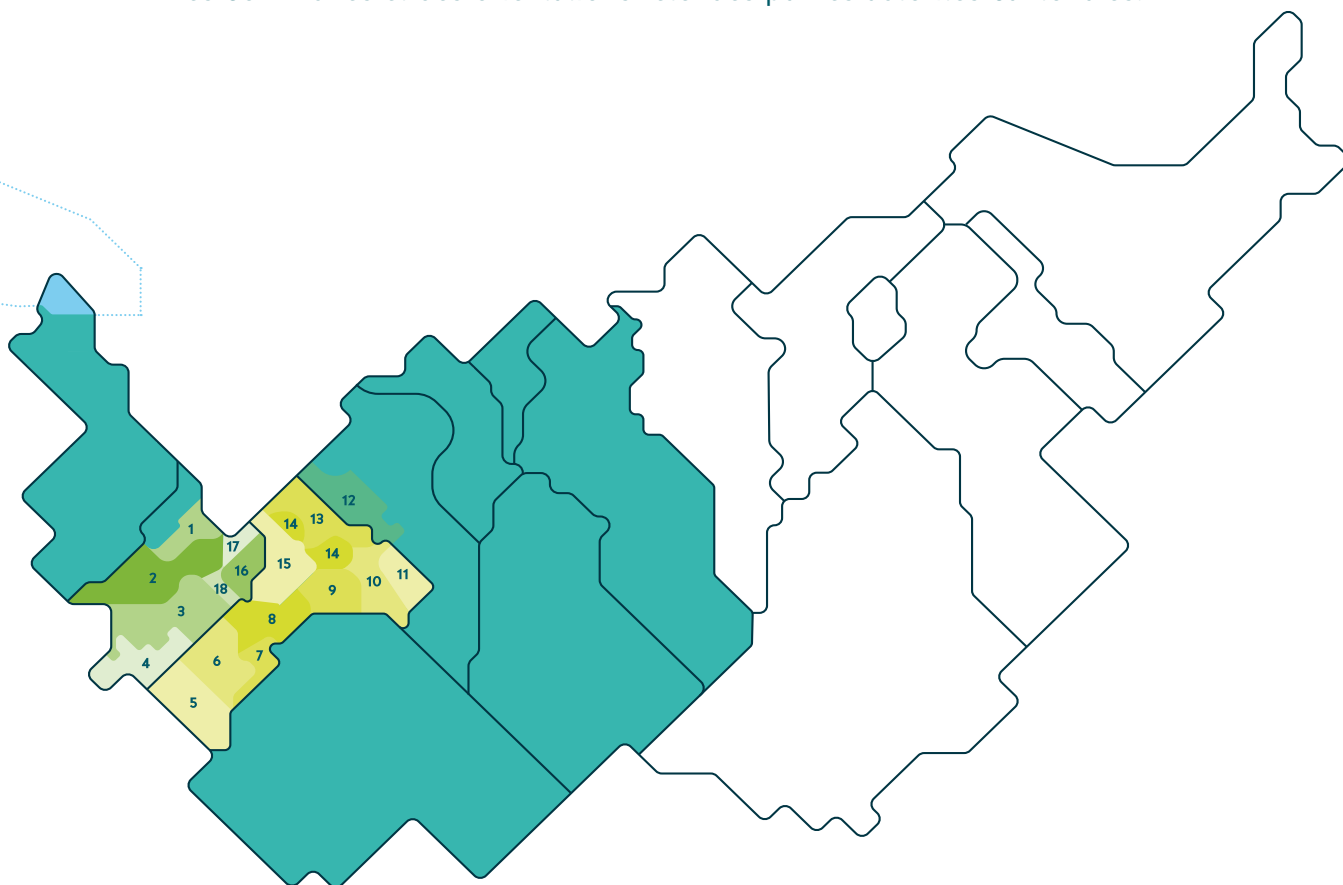
Le PDi Coude du Rhône couvre un périmètre élargi regroupant les communes de **Bovernier, Chamoson, Collonges, Dorénaz, Évionnaz, Finhaut, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient et Vernayaz**. Après une première mise à jour et plusieurs compléments apportés en 2021 et 2022, le PDi a été validé par l'ensemble des exécutifs communaux en octobre 2022. Une nouvelle actualisation a ensuite été réalisée au printemps 2023 afin de répondre aux demandes formulées par le Canton, avant une approbation communale à l'automne 2023 puis par le Conseil d'État en décembre 2023.



Dans la continuité de cette approbation, différentes études ont été engagées afin de décliner opérationnellement les orientations du PDi. Ces travaux, initiés en 2024, se sont poursuivis en 2025 et portent notamment sur la planification d'infrastructures sportives ainsi que sur le développement d'un réseau de vélos en libre-service. Par ailleurs, un mandat a été adjugé en vue de la réalisation d'une étude intercommunale relative à la coordination régionale des zones d'activités économiques, dont les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2026.

Dans ce cadre, l'Antenne assure la coordination du projet, en lien avec les groupes de travail et les mandataires désignés. Elle veille à la circulation de l'information et au suivi des travaux, en informant régulièrement le comité technique (COTECH) et le comité de pilotage (COFIL) de l'avancement des démarches, dans une logique d'accompagnement et de mise en cohérence des actions engagées.

La poursuite du dossier portera sur l'analyse des résultats attendus et sur la définition des suites à donner, en fonction des arbitrages à opérer par les communes et des orientations retenues par les autorités cantonales.



Situation 2025 : 1. Saint-Maurice | 2. Évionnaz | 3. Salvan | 4. Finhaut | 5. Trient | 6. Martigny-Combe | 7. Bovernier | 8. Martigny | 9. Saxon | 10. Riddes | 11. Isérables | 12. Chamoson | 13. Leytron | 14. Saillon | 15. Fully | 16. Dorénaz | 17. Collonges | 18. Vernayaz



PA4 Coude du Rhône



Le projet d'agglomération du Coude du Rhône de 4^e génération (PA4) concerne les communes de **Fully, Martigny et Martigny-Combe**. Initié en 2020 et déposé auprès de la Confédération en 2021, il a fait l'objet d'une évaluation en 2022, conduisant à sa validation en 2023. Cette décision ouvre la voie à un cofinancement fédéral à hauteur de 30% des mesures d'infrastructures de mobilité retenues pour la période 2024-2028, représentant un montant d'environ CHF 8,8 millions.

La mise en œuvre opérationnelle du PA4 s'est poursuivie en 2025 avec l'achèvement de la première étape des travaux de réaménagement de l'avenue des Neuvilles à Martigny. Cette réalisation a permis à la Ville de Martigny de bénéficier d'une subvention fédérale de CHF 293'004. Par ailleurs, une étape supplémentaire a été franchie avec le lancement des travaux du hub de Martigny-Croix, porté conjointement par la Ville de Martigny et la Commune de Martigny-Combe. D'un coût total de CHF 1,3 million, cet aménagement bénéficie d'un cofinancement fédéral de 30%, complété par un soutien du Canton du Valais.

Dans ce cadre, l'Antenne intervient également de manière ciblée, en appui aux démarches de coordination et de communication liées aux mesures de mobilité douce. Si ces actions ne font pas l'objet d'un soutien financier de la Confédération dans le cadre du PA4, elles bénéficient en revanche de l'appui de l'Office fédéral de l'énergie, via le programme Région Énergie, ainsi que du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du Canton du Valais, notamment à travers un service communal de conseils en énergie. Cette collaboration, coordonnée dans le cadre de MYénergie, a permis d'accompagner les communes dans leurs actions de sensibilisation et de communication en faveur de mobilités plus durables, notamment par la reconduction de l'action Cyclomania, avec un soutien complémentaire du Service cantonal de la mobilité.

La poursuite du projet prévoit, pour la période suivante, la préparation de nouvelles mesures, notamment en lien avec l'électrification du réseau de bus urbain, des aménagements dédiés à la mobilité douce et l'amélioration de la desserte entre Martigny et Fully, sous réserve des décisions et arbitrages à venir.



PDi et PA Agglo Valais central

L'association Agglo Valais central

L'association Agglo Valais central regroupe 22 communes, réparties entre Ardon et Salquenen, et intervient dans la coordination de projets régionaux en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire. En 2025, ses activités se sont inscrites dans la continuité des orientations définies dans le cadre de la stratégie 2022-2025.

Dans le cadre de la politique fédérale des agglomérations, l'année a été marquée par la finalisation et le dépôt auprès de la Confédération du projet d'agglomération de 5^e génération (PA5). Le dossier comprend plus de 50 mesures, pour un volume d'investissement planifié d'environ CHF 141 millions sur la période 2028-2032. En cas de validation, un cofinancement fédéral compris entre 30% et 50% pourrait être mobilisé pour la mise en œuvre des projets concernés.

Parallèlement, l'association a poursuivi l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des projets d'agglomération de 2^e et de 3^e générations. Dix-sept conventions de financement ont été signées, portant à plus de CHF 17 millions le montant cumulé du cofinancement perçu par les communes du Valais central et le Canton. Ces démarches ont permis la poursuite ou la réalisation de mesures telles que la création d'une piste cyclable entre Noës et Regrouillon à Sierre, l'aménagement d'abribus sur la ligne 12 des Bus sédunois, la réalisation d'une vélostation à la place des Echutes à Sion ainsi que la construction d'une passerelle piétonne à Veyras.

D'autres projets d'importance régionale ont également poursuivi leur développement. Le réseau de vélos en libre-service de l'Agglo Valais central, lancé en 2023, a continué son déploiement et compte désormais près de 100 stations et 350 vélos à disposition de la population, avec un volume d'utilisation ayant dépassé 110'000 trajets en fin d'année. Dans le domaine des transports publics, des adaptations de l'offre ont été mises en place sur les lignes régionales et urbaines, en collaboration avec les communes et le service cantonal compétent. À Sion et à Sierre, les ententes tarifaires isireso ont permis de structurer l'organisation et d'accompagner la mise en œuvre d'une tarification unifiée sur les périmètres concernés.



Sur le plan organisationnel, l'association dispose de compétences dédiées représentant 1,6 équivalent plein temps. Afin de favoriser le partage d'expériences et la coordination sur les questions méthodologiques et organisationnelles, l'association et l'Antenne ont regroupé une partie de leurs moyens de travail. Le Coordinateur et la Cheffe de projets de l'Agglo Valais central sont accueillis dans les locaux de l'Antenne, ce qui permet des échanges réguliers avec ses spécialistes et une mutualisation ciblée de certaines fonctions transversales, notamment l'administration générale, la communication, la comptabilité ainsi que la gestion des données et les aspects liés à la modélisation territoriale.

La poursuite des activités dépendra des décisions de financement et des orientations arrêtées par les communes et les autorités compétentes.



Situation 2025: 1. Conthey | 2. Ardon | 3. Vétroz | 4. Nendaz | 5. Veysonnaz | 6. Vex | 7. Mont-Noble | 8. Grône | 9. Chalais | 10. Chippis | 11. Salgesch | 12. Noble-Contrée | 13. Crans-Montana | 14. Sierre | 15. Lens | 16. Icogne | 17. Saint-Léonard | 18. Ayent | 19. Sion | 20. Grimisuat | 21. Arbaz | 22. Savièse



Plans sectoriels de mobilité douce cycliste quotidienne

Dans le cadre d'un mandat de prestations confié par le Service de la mobilité (SDM), l'Antenne assure la coordination de plans sectoriels de mobilité douce cycliste quotidienne. Ces plans, élaborés par le SDM en collaboration avec les communes concernées, visent à structurer la planification des infrastructures cyclables destinées aux déplacements du quotidien et à préciser la répartition des compétences entre le réseau cantonal et les réseaux communaux.

Après la finalisation de plusieurs plans sectoriels sur différents périmètres, le plan couvrant le secteur du Chablais et de la région de Monthey, concernant les communes de **Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, Saint-Maurice, Troistorrents et Vérossaz**, a été validé. L'Antenne pilote ces projets pour le compte du SDM, en coordination avec les communes concernées.





9 Gouvernance numérique

Des projets régionaux, forts d'une approche commune et équilibrée entre les collectivités publiques.

Partage d'informations (plateforme)

- Vision globale des mesures proposées par les différents acteurs de l'écosystème étatique ;
- Information, communication et partage de connaissances et d'expériences en matière de digital ;
- Guides, fiches, cycles de vie, outils et autres bonnes pratiques.

Accompagnements spécifiques


- Sensibilisations et formations, en fonction des rôles au sein des administrations ;
- Conseil et expertise technologique neutres et à jour ;
- Accompagnement dans l'adoption de prestations conjointes ;
- Soutiens ponctuels en cybersécurité.

Valorisation des données

- Mise à disposition et gestion de l'évolution de l'outil SmarTer pour le partage de mesures territoriales ;
- Partage de données, d'indicateurs et de plateformes pour une meilleure information des autorités communales et cantonales ;
- Mise à disposition de compétences centralisées en sciences des données.

Convergence des actions

- Proposition de priorisation des tâches selon les développements cantonaux ;
- Relais auprès du Canton des besoins, priorités et visions des communes ;
- Coordination continue avec la FCV, la RWO, les milieux académiques et les prestataires privés ;
- Organisation de symposiums et de rencontres.

La stratégie numérique 2022-2025  est structurée autour des quatre axes présentés ci-dessus. Elle s'accompagne d'une liste priorisée d'environ 40 actions. Au cours de son déploiement, près de 90% de ces actions ont été mises en œuvre.



Ces actions font l'objet d'un suivi et de mises à jour régulières, en collaboration avec le groupe de travail eGov et les partenaires de l'Antenne, afin de garantir qu'elles répondent en permanence aux besoins du terrain.

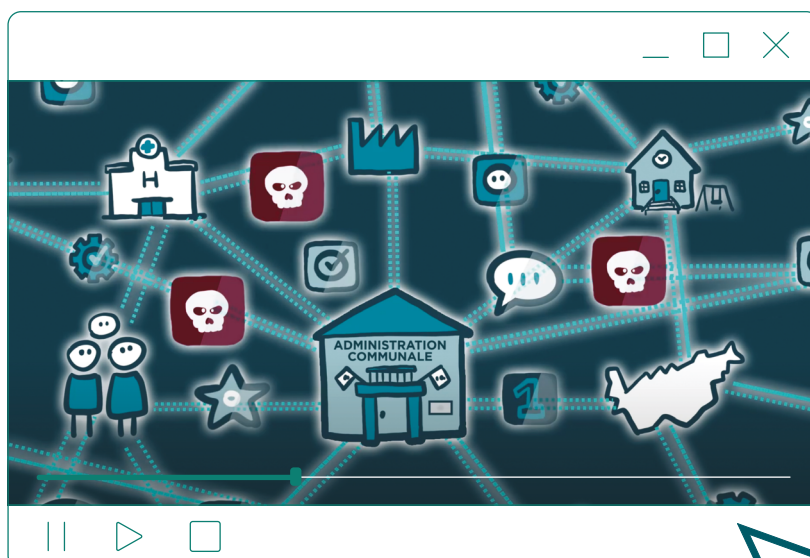
Dans la continuité, l'Antenne déploie sa **Stratégie Horizon 2030**, avec une ambition claire : être un moteur de la digitalisation des communes, en les accompagnant dans la valorisation des données et dans la transformation numérique de leurs prestations communales.

Cette stratégie de continuité s'articule autour de **quatre axes prioritaires** :

- 1 **Gouvernance et pilotage numérique** : Structurer la transformation digitale par une gouvernance claire et partagée.
- 2 **Services numériques aux citoyens** : Développer des prestations en ligne accessibles, efficaces et centrées sur les besoins des usagers.
- 3 **Valorisation des données territoriales** : Exploiter le potentiel des données pour éclairer les décisions et renforcer la transparence.
- 4 **Accompagnement et montée en compétences** : Soutenir les communes dans l'appropriation des outils numériques et le développement des compétences internes.

À travers cette feuille de route, l'Antenne réaffirme son rôle d'**interface stratégique** entre les communes, le Canton et les acteurs de l'écosystème numérique, au service d'une administration publique moderne, agile et proche des citoyens.

«Qu'est-ce que la gouvernance numérique ?» :





nexAdmin : une plateforme collaborative au service des communes



Lancée en phase test au second semestre 2024 auprès des secrétaires et caissiers communaux, [nexAdmin](#) est une plateforme collaborative gratuite et sécurisée qui concrétise l'engagement de l'Antenne en faveur du partage d'informations entre les communes du Valais romand.

Un espace de ressources et d'échanges

nexAdmin offre un environnement numérique structuré donnant accès à :

- ✓ des **stratégies, guides pratiques et retours d'expérience**,
des **forums de discussion spécialisés**, modérés par des experts internes et externes, permettant de traiter de nombreuses questions concrètes,
- ✓ des **fiches thématiques** élaborées à partir des échanges, enrichissant progressivement la base de connaissances commune.

Des impacts concrets

Dès sa mise en service, nexAdmin a démontré sa pertinence en favorisant :

- ✓ l'organisation de **rencontres en présentiel** sur des thématiques spécifiques,
- ✓ des **échanges entre représentants d'associations de métiers communaux**,
- ✓ une **mutualisation des savoirs et des expériences** au service de l'efficience administrative.

Dans une logique d'amélioration continue, l'Antenne assure une mise à jour régulière des contenus et développe, en collaboration avec ses prestataires, de nouvelles fonctionnalités innovantes.




nexIA : un assistant virtuel intelligent, dans le prolongement de nexAdmin

En 2025, l'Antenne a franchi une nouvelle étape en lançant **nexIA**, un assistant virtuel dédié aux communes du Valais romand, conçu comme un **complément naturel à nexAdmin**.

Faciliter l'accès à l'information

Là où nexAdmin favorise l'échange et la mutualisation des expériences, nexIA propose une **interface conversationnelle** permettant d'interroger rapidement un corpus documentaire fiable et ciblé. L'outil s'appuie sur des sources soigneusement sélectionnées :

- les contenus et fiches thématiques de **nexAdmin**,
- le site internet de l'**Antenne**,
- les **bases légales cantonales et fédérales**,
- la **jurisprudence valaisanne**,
- de nombreuses ressources officielles de l'**État du Valais** ([vs.ch](https://www.vs.ch))  relatives à la gestion communale.

Un outil d'aide et d'orientation

nexIA offre un **premier niveau de réponse structuré** aux interrogations des autorités et collaborateurs communaux, en valorisant les ressources existantes et en améliorant leur accessibilité.

Limites et précautions

nexIA ne se substitue ni à l'analyse juridique, ni à l'appréciation des autorités compétentes, ni aux conseils spécialisés. Les réponses fournies sont fondées sur les informations disponibles au moment de la consultation et doivent être comprises comme **indicatives**.

Dans une logique d'amélioration continue, l'Antenne veille à l'actualisation régulière des sources utilisées et à l'enrichissement progressif des contenus, en lien étroit avec l'évolution du droit, de la jurisprudence et des pratiques communales.



Protection des données : un accompagnement renforcé

L'évolution du cadre réglementaire en matière de protection des données, marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection des données (LIPDA) et par la révision de la législation cantonale relative à l'information du public, à la protection des données et à l'archivage, a introduit de nouvelles obligations pour les communes. Celles-ci concernent notamment la tenue d'un registre des traitements de données ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données dans les délais fixés par la législation.

Dans ce contexte, l'Antenne a mis à disposition des communes des fiches pratiques consacrées aux enjeux de cybersécurité et de protection des données, accompagnées de modèles opérationnels tels que des cahiers des charges, des listes de contrôle, des chartes et des courriers types. Parallèlement, un groupe de travail spécialisé, coordonné par un expert en cyberadministration, réunit des représentants communaux, cantonaux et privés afin de partager les pratiques et de proposer des solutions adaptées aux réalités du terrain. Des séances d'information ont également été organisées à l'échelle des districts afin d'accompagner les communes dans la compréhension de leurs obligations et dans les démarches liées à la désignation de leur délégué à la protection des données.

Dans la période à venir, l'accompagnement portera principalement sur le suivi de la mise en conformité des communes et sur l'actualisation des outils mis à disposition, en fonction de l'évolution des pratiques et des besoins identifiés.

Une gouvernance numérique structurée

Dans le cadre de la stratégie numérique, le comité technique eGov (COTECH) assure depuis avril 2023 la coordination des initiatives numériques impliquant les communes, le Canton et des partenaires du secteur privé. Réuni à 8 reprises, ce comité vise à favoriser la concertation autour des projets en cours et à veiller à l'adéquation des outils développés avec les besoins exprimés par les communes. Sous la coordination d'un spécialiste en cyberadministration de l'Antenne, le COTECH constitue un espace d'échange et de suivi des démarches numériques, complété par l'organisation de rencontres thématiques, dont des symposiums annuels.

Parallèlement, le Service de l'administration numérique (SAN), créé en 2021, collabore avec les communes par l'intermédiaire de la Fédération







des communes valaisannes (FCV-VWG) et des antennes régionales. Cette collaboration s'est notamment traduite par une participation aux travaux liés à l'élaboration de la législation cantonale sur les services numériques des autorités. Dans ce cadre, un projet de portail citoyen a été initié afin de structurer une interface commune pour les démarches administratives. Sur mandat du SAN, l'Antenne a coanimé un atelier à l'intention des communes, portant sur différentes thématiques liées aux prestations numériques communales et à leur articulation avec les outils existants.

Dans la période à venir, les travaux se poursuivront dans la continuité des démarches engagées. Ils porteront sur le suivi des projets en cours et sur la coordination des actions menées avec les communes et les partenaires concernés, en lien avec les outils et dispositifs numériques existants.

Plateforme « Intercommunalités » : un outil de gestion collaboratif innovant

Issue d'un projet pilote mené par la Conférence des présidents du district de Sierre, une plateforme numérique dédiée à la gestion des collaborations intercommunales a été développée. Cette interface web centralisée vise à structurer et à documenter les formes de coopération existantes entre communes, dans une logique de suivi et de continuité administrative.

La plateforme a pour objectifs principaux :


-  recenser et cartographier les collaborations intercommunales existantes,
-  centraliser la documentation associée à ces partenariats,
-  assurer un suivi des éléments financiers liés aux différentes collaborations,
-  faciliter la transmission des informations entre administrations successives.

La mise en œuvre de l'outil repose sur l'intégration de données de nature et de volumes variés, ce qui implique un travail progressif de structuration. Les échanges engagés avec les communes ont par ailleurs conduit à identifier des pistes d'évolution fonctionnelle, qui pourront être examinées en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles.



La poursuite des travaux portera sur la consolidation progressive des données intégrées et sur l'examen des évolutions fonctionnelles identifiées, en fonction des besoins exprimés par les communes et des moyens disponibles.

SmarTer: un outil digital au service des territoires

Lancée en 2020, SmarTer  est une interface web destinée à soutenir les démarches de planification et de suivi des projets des agglomérations. Développée initialement pour répondre aux besoins des territoires valaisans, la plateforme a évolué afin d'intégrer des fonctionnalités de planification, de suivi des mesures supra-communales ainsi que d'identification des coûts et des financements associés.

Un module complémentaire, SmarTer-stratégie, permet une structuration hiérarchisée des stratégies territoriales, un suivi synthétique de l'état d'avancement des mesures et l'export d'informations à des fins de communication institutionnelle.

En 2025, SmarTer a atteint un niveau de maturité qui a suscité un intérêt marqué au-delà du périmètre valaisan. Des échanges ont été engagés avec plusieurs agglomérations et régions de Suisse romande, confirmant que les compétences développées par l'Antenne en matière de gouvernance territoriale, de pilotage stratégique et de valorisation des données répondent à des besoins partagés à l'échelle interrégionale. Cette évolution constitue un **enjeu stratégique** pour l'Antenne.

Dans ce contexte, l'Antenne se fixe pour objectif d'examiner les modalités de gouvernance les plus appropriées afin de permettre la valorisation et l'exploitation de ces compétences au-delà des frontières valaisannes, tout en garantissant la cohérence institutionnelle, la maîtrise des responsabilités et le respect des intérêts des collectivités publiques concernées. Cette réflexion s'inscrit comme une étape structurante pour accompagner un



Mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL)

À la suite de la formation organisée précédemment en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique sur le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), plusieurs communes ont engagé des démarches concrètes visant à améliorer la qualité et l'actualisation de leurs données. Cette dynamique s'est traduite par le recours à un **outil de mise à jour du RegBL**, conçu pour structurer et simplifier la collecte d'informations auprès des propriétaires et des gérances immobilières.

Dans ce cadre, l'Antenne a mis à disposition des communes un dispositif intégrant l'outil de mise à jour, la préparation des courriers, le traitement des informations transmises et une organisation visant à limiter les charges administratives communales. L'expérience menée à Bovernier a constitué un premier cas d'application à grande échelle. La démarche a permis d'atteindre un taux de réponse de 50% dans les quinze premiers jours, porté à 88% après relance, puis complété jusqu'à un taux de réponse de 100%. Ces résultats ont servi de base pour ajuster les formulaires et les modalités de traitement, afin de réduire la charge administrative et de faciliter la participation des propriétaires.

En 2025, 2 autres communes, Liddes et Massongex, ont mené à terme la démarche à l'aide de cet outil, avec des taux de réponse respectifs de 89% et 86%. Parallèlement, 6 autres communes, Finhaut, Iséables, Martigny, Port-Valais, Trient et Val d'Illiez, se sont engagées dans le processus de mise à jour du RegBL selon des modalités similaires.

Au-delà de la mise à jour du registre, ces travaux s'inscrivent dans une logique plus large de valorisation et de fiabilisation des données territoriales, en renforçant la qualité des informations de base utilisées pour la planification, l'analyse territoriale et le pilotage des politiques publiques communales.

La poursuite de la démarche portera sur l'accompagnement des communes engagées et sur l'intégration progressive de l'outil de mise à jour du RegBL dans les pratiques courantes de gestion et de valorisation des données territoriales, en fonction des besoins identifiés.



Projet « Quartiers »

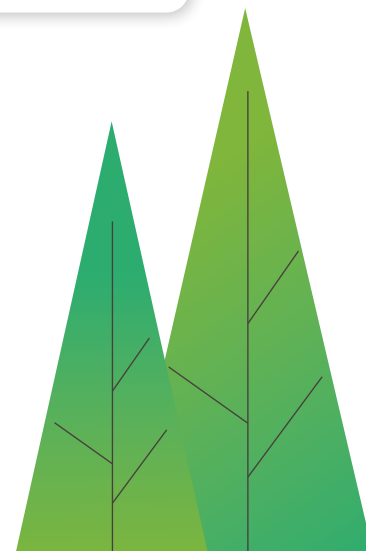
Lancé en 2022, le projet « Quartiers » vise à mettre à disposition des communes un outil de diagnostic territorial à une échelle infra-communale, permettant une lecture plus fine des réalités locales que celle fondée sur les seuls périmètres administratifs. Le projet repose sur une méthodologie combinant l'agrégation de données à l'échelle des quartiers et des villages, l'utilisation de procédés automatisés pour le découpage territorial et une attention particulière portée à la protection des données.

Les travaux menés ont permis, en 2023, de produire une première génération de découpages territoriaux pour les communes d'Ardon, Conthey et Vétroz. En novembre 2024, une plateforme en ligne a été mise à disposition afin de permettre aux communes concernées de valider et, le cas échéant, d'ajuster les découpages proposés en fonction de leur connaissance du terrain.

Cette démarche s'inscrit dans une logique progressive de structuration des données territoriales à l'échelle locale et de mise à disposition d'outils d'analyse adaptés aux besoins des autorités communales.

La poursuite des travaux portera sur l'examen des possibilités d'intégration de ces éléments dans les outils existants, notamment SmarTer, en vue de développer des fonctionnalités de diagnostic territorial à l'échelle locale, sous réserve des besoins exprimés et des ressources disponibles.

À partir de 2026, la poursuite des travaux pourra porter sur l'intégration, au sein de SmarTer, de fonctionnalités de diagnostic territorial à l'échelle des quartiers, visant à structurer et visualiser des données locales en appui au pilotage et au suivi des évolutions territoriales.





Cockpit Énergie: un nouvel outil de monitoring territorial

Dans le contexte des enjeux liés à la transition énergétique et à la sécurité de l'approvisionnement, l'Antenne accompagne le développement d'un dispositif de visualisation des données énergétiques territoriales, en collaboration avec l'association Cité de l'énergie. Ce dispositif vise à structurer et rendre accessibles des informations agrégées relatives aux consommations d'électricité et de chaleur, à la part d'énergies renouvelables ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre.

L'outil est conçu comme un support de suivi destiné aux autorités et aux acteurs territoriaux, afin de faciliter la lecture des données énergétiques à l'échelle locale et d'en assurer un suivi dans le temps. Il se trouve actuellement en phase de développement et d'ajustement, sur la base des besoins identifiés et des données disponibles.

La poursuite des travaux portera sur la finalisation de l'outil et sa mise à disposition progressive, selon le calendrier prévu, en fonction des ressources mobilisées et des modalités de collaboration définies avec les partenaires concernés.





10 Économie et Tourisme

L'Antenne intervient en appui aux démarches visant à renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire, en facilitant l'accès à des financements externes et en accompagnant des projets présentant un intérêt régional. Son rôle consiste principalement à soutenir les porteurs de projets dans la structuration de leurs démarches et à assurer la coordination avec les dispositifs de soutien existants.

Dans ce cadre, l'Antenne participe aux réflexions et aux projets liés au développement du tourisme valaisan sur l'ensemble de l'année, en lien avec les partenaires concernés. Elle contribue à la coordination de projets suprarégionaux, notamment en matière de signalisation touristique et de développement des offres vélo et VTT à l'échelle cantonale, en veillant à leur cohérence avec les orientations territoriales et touristiques en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale cantonale et fédérale, le Canton du Valais et la Confédération disposent de mécanismes de soutien sous forme de prêts sans intérêt et d'aides financières non remboursables. L'Antenne accompagne les porteurs de projets dans la préparation de leurs dossiers et assure la coordination des échanges entre les différents financeurs publics impliqués.

Nouvelle Politique Régionale (NPR)

Chaque année, l'Antenne traite plusieurs dossiers relatifs aux soutiens financiers liés à la [NPR](#) et à la [Politique cantonale du tourisme](#). Les acteurs touristiques accompagnés dans ce cadre sont très divers : hôtels, maisons d'hôtes, cabanes d'altitude, mais aussi remontées mécaniques, industries, etc.

Selon son mandat de prestations avec le [Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation \(SETI\)](#), les responsabilités de l'Antenne sont :

- ✓ d'examiner et de traiter les dossiers susceptibles d'être soutenus par la NPR ou d'autres sources de financement,
- ✓ d'examiner les projets NPR selon les directives du programme cantonal de mise en oeuvre 2024-27,
- ✓ d'accompagner les communes présentant des Problèmes Spécifiques aux Régions de Montagne (PSRM) pour l'élaboration de stratégies de développement, en collaboration avec le SETI.



Découvrez notre vidéo explicative sur la Nouvelle Politique Régionale :



Demandes de financement NPR

En 2025, l'Antenne a traité 50 demandes financières NPR/ PSRM dont 43 pour l'obtention d'un prêt sans intérêt et 7 pour une aide à fonds perdu.

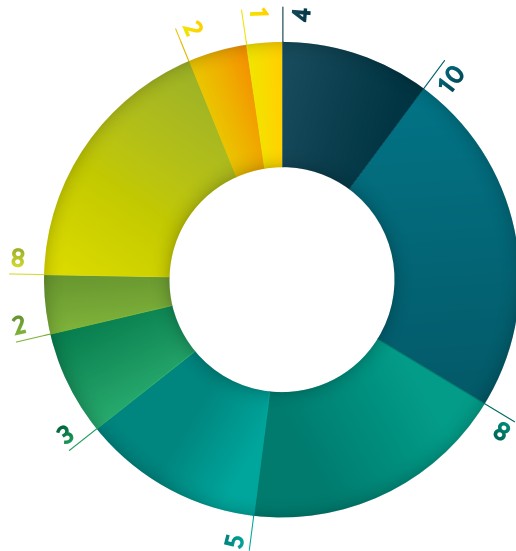
Sur les 43 demandes de prêt cantonal, 18 dossiers ont reçu une première information sur les aides financières étatiques, 9 dossiers étaient encore en cours d'analyse et/ou de montage au 31 décembre 2025 et 3 dossiers ne correspondaient pas aux critères. Le comité de l'Antenne a préavisé favorablement 13 dossiers.

Sur les 7 demandes d'aide à fonds perdu, 2 ont reçu une information sur les conditions d'octroi, 1 a été acceptée, 1 est en traitement et 5 ne correspondaient pas aux critères.

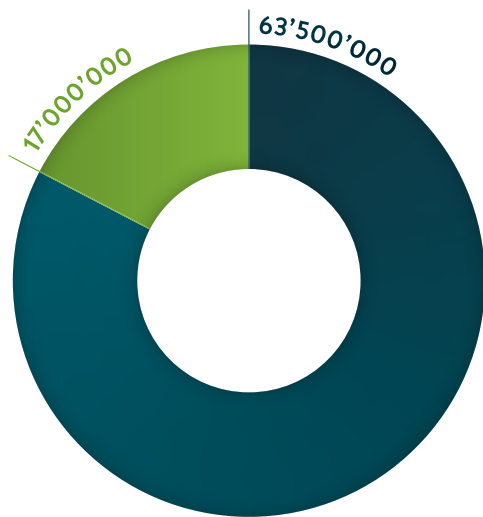


Les 43 demandes de prêt cantonal sans intérêt enregistrées se répartissent entre les districts suivants :

Conthey	4
Entremont	10
Hérens	8
Martigny	5
Monthey	3
Saint-Maurice	2
Sierre	8
Sion	2
Non-défini	1

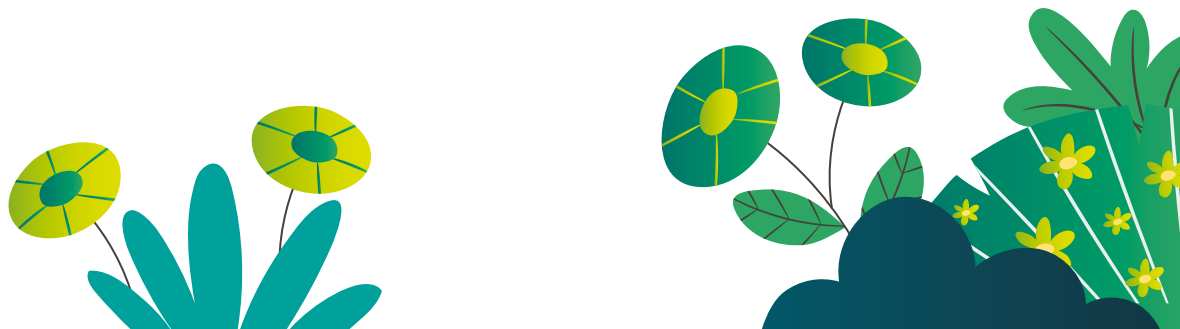


Au 31 décembre 2025, 13 de ces 43 demandes ont reçu un préavis favorable. Leur impact financier représente un volume d'investissements prévus de CHF 63,5 millions, pour un peu plus de CHF 17 millions de prêts.



Montant total des investissements, prévus

Montant total des prêts préavisés et acceptés





Promotion économique Valais

L'engagement de l'Antenne en faveur du développement économique régional s'articule autour de **2 axes complémentaires**.

D'une part, l'Antenne intervient comme guichet d'entreprises, en partenariat avec Promotion économique Valais. À ce titre, elle accompagne les entreprises existantes et les porteurs de projets dans leurs démarches administratives, les informe sur les dispositifs de financement disponibles et facilite leur mise en relation avec les acteurs concernés. En 2025, 20 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement.

D'autre part, face aux enjeux liés à la transmission et à la reprise d'entreprises, l'Antenne a procédé à la mise à jour du guide pratique biface « Oser transmettre / Oser reprendre ». Cet outil vise à structurer les différentes étapes du processus de transmission, tant du point de vue du cédant que du repreneur, et à fournir des repères méthodologiques tout au long d'un parcours souvent complexe.



Librement téléchargeable sur notre site internet : www.regionvalaisromand.ch/fr/guides-954.html

Par ailleurs, l'Antenne soutient l'attractivité économique en accompagnant le développement de projets économiques et touristiques d'importance régionale. Son intervention vise à faciliter l'émergence et la structuration de projets présentant un intérêt dépassant le cadre communal, en veillant à leur cohérence avec les orientations territoriales et les politiques publiques en vigueur. Dans ce cadre, elle appuie les porteurs de projets dans l'identification des dispositifs de soutien appropriés, contribue à la coordination entre les partenaires institutionnels concernés et accompagne les démarches nécessaires à l'obtention de financements cantonaux ou fédéraux. Cette approche permet de sécuriser le montage des projets et de favoriser leur inscription dans une logique de développement économique et touristique à l'échelle régionale.



valais4you – Vivre et Travailler en Valais



Dans un contexte de pénurie de professionnels, le programme valais4you est un moyen de promouvoir le canton du Valais comme lieu de vie et de travail idéal. Grâce à une collaboration étroite entre les acteurs privés et les collectivités, il contribue au recrutement, à l'accueil et à l'intégration des employés et de leurs proches.

Le Valais connaît une importante croissance économique. Contrecoup de ce dynamisme, la demande en spécialistes augmente. L'industrie, le commerce et les transports, mais aussi le domaine de la santé, de la recherche et les prestataires de services sont particulièrement touchés par ce manque de main-d'oeuvre.

Le programme valais4you soutient le recrutement et encourage les échanges d'expérience, grâce à la mise en oeuvre de mesures dans des domaines tels que la garde d'enfants, la recherche de logements, l'information, le marketing régional ou l'intégration. Il a permis aussi la mise à disposition d'un guide digital pour vivre et travailler en Valais : www.valais4you.ch qui inclut un guichet en ligne. Initiée dans le Haut-Valais en 2018, cette dynamique proactive se mesure et porte ses fruits.

Souhaité par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), ce projet est devenu depuis 2022 un programme d'envergure cantonale, nommé « valais4you », intégrant la partie francophone du canton, sous l'égide de l'Antenne Région Valais romand.

En 2023, une sélection des plus grands employeurs du Valais romand avec les promotions économiques des villes de Sierre, Sion, Martigny et Monthey se sont régulièrement rencontrés afin d'échanger leurs expériences, de rencontrer les services cantonaux concernés par les démarches administratives et d'explorer les défis communs. En parallèle, en mai, les 59 communes du Valais romand ont été intégrées à la démarche avec une première séance d'information. Depuis août 2023, une plateforme d'échange a été créée avec les associations faïtières et professionnelles afin de partager les réflexions dans le cadre d'une rencontre annuelle. Début 2024, une nouvelle étape est franchie dans le Valais romand. Une convention réunit huit de ses plus grands employeurs soit : BCVS, CIMO SA, Constellium SA, Debiopharm R&M SA, EPFL Valais Wallis, Eversys SA, HES-SO Valais-Wallis et l'Idiap Research



Institute. À la suite du bilan des activités menées sur l'année et des synergies naissantes, le comité du Valais romand a défini en automne 2024 une stratégie et un plan de mesures pour les années 2025 à 2027.



En 2025, quatre petits-déjeuners économiques ont été organisés dans les villes de Sierre, Sion, Martigny et Monthey. 300 entreprises ont ainsi pu découvrir les outils développés dans le cadre du programme. Il s'agit notamment du guide digital pour vivre et travailler en Valais : www.valais4you.ch et de la [toolbox de Valais/Wallis Promotion](#) qui partage le matériel de communication utile aux employeurs pour associer l'attractivité de leur entreprise aux atouts du Valais. Différents partenariats et collaborations ont été conclus :

- ✓ [HR Valais-Wallis](#) pour la mise à disposition des nombreuses et pertinentes fiches techniques,
- ✓ l'Idiap pour le sponsoring de l'ICC'25 ([Idiap Create Challenge](#)), le hackathon de renommée dédié à l'intelligence artificielle,
- ✓ [Career Design Center](#) pour approfondir les réflexions et mesures à mettre en œuvre dans un marché de l'emploi en forte évolution,
- ✓ l'Association « [Découvrir](#) » pour l'accompagnement des migrants professionnels à accéder au marché du travail valaisan, surtout des conjointes et conjoints qui ont suivi leur partenaire dans ce nouveau projet de vie.

Afin de s'assurer de la mise en adéquation des mesures régionales avec celles du Canton, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) réunit tous les mois l'Antenne, la RWO et Valais/Wallis Promotion (VWP).

Grâce au programme « valais4you », les collectivités publiques et les acteurs privés parlent désormais d'une seule voix pour promouvoir et faire de l'ensemble du Valais, LE lieu idéal de vie et de travail.



Signalisation touristique hors autoroute A9

Dans le prolongement de la démarche engagée par le Canton en matière de signalisation touristique, des travaux poursuivent afin d'assurer une cohérence entre la signalisation autoroutière, les routes cantonales et communales, et la mise en valeur de sites d'importance locale et régionale. Cette démarche est pilotée par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et fait l'objet de projets pilotes impliquant plusieurs communes et partenaires régionaux.

Dans ce cadre, l'Antenne intervient en appui et assure un rôle de coordination entre le Canton, les communes concernées et les partenaires impliqués, notamment dans le cadre de projets pilotes menés avec certaines communes et structures régionales.

La poursuite des travaux portera sur le suivi des projets pilotes et sur l'articulation progressive de la signalisation touristique hors autoroute, en fonction des décisions et orientations définies par le Canton et les communes.

Vélo-VTT Valais/Wallis

Dans le cadre de la stratégie cantonale Vélo-VTT Valais/Wallis, l'Antenne participe au suivi du projet en tant que membre du comité de pilotage. Elle assure la coordination avec les communes du Valais romand et les destinations concernées, et informe les collectivités sur les opportunités liées au développement de ce produit touristique, notamment en lien avec les dispositifs de financement existants.

En 2025, une action de formation a été organisée sur la thématique de la cohabitation sur les sentiers, avec la présentation des outils de sensibilisation de FAIRTRAIL Valais. Deux demi-journées ont été proposées à Troistorrents et à Crans-Montana, en collaboration avec les communes concernées et Valrando. Environ 30 participantes et participants ont pris part à ces échanges.

Les démarches se poursuivront par le suivi des actions engagées et par l'accompagnement des communes et destinations intéressées, en fonction des priorités définies dans le cadre de la stratégie cantonale.



Tourisme et mobilité douce à l'échelle régionale

Dans le cadre du développement des itinéraires vélo et VTT, l'Antenne accompagne plusieurs regroupements de communes dans leurs démarches de planification et de coordination.

Pour le secteur **Chamoson - Coteaux du Soleil - Savièse**, les communes d'Ardon, Chamoson, Conthey, Savièse et Vétroz ont validé les itinéraires planifiés et déposé un dossier auprès du Canton pour la phase de préconsultation. L'Antenne intervient en appui au suivi du dossier et à la coordination entre les partenaires concernés.

Dans la **région des Dents du Midi**, l'Antenne accompagne la mise en œuvre du Masterplan et le développement du réseau d'itinéraires VTT pour les communes de Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrens et Val-d'Illiez. Les communes ont déposé leur dossier de préconsultation auprès du Canton. Les travaux se poursuivent en vue de la préparation de la phase d'homologation.

La poursuite de l'accompagnement dépendra de l'avancement des procédures cantonales et des décisions prises par les communes concernées.

Itinéraires régionaux VTT

Dans le cadre de la stratégie Vélo-VTT validée par le Conseil d'État, des itinéraires régionaux sont développés en complément des itinéraires locaux afin d'assurer une continuité à l'échelle cantonale. Les itinéraires existants traversent plusieurs régions du canton, notamment en Valais central et dans le Val d'Anniviers.

Un nouvel itinéraire régional dédié à la pratique de l'E-Bike est en cours d'élaboration dans Valais romand. Les communes concernées ont validé le tracé proposé et les démarches de préconsultation sont en cours d'élaboration, sous la coordination des services cantonaux compétents. Dans ce cadre, l'Antenne assure la coordination des échanges entre les communes et le Canton et agit comme facilitatrice tout au long du processus.

La suite du projet portera sur l'avancement des procédures de consultation et sur la coordination des étapes de mise en œuvre, selon les modalités arrêtées par le Canton et les communes.



11 Prospective

Des communes variées au cœur d'une région unie et partageant des valeurs fortes.

La prospective vise à analyser les tendances et les enjeux émergents afin d'éclairer les choix stratégiques des collectivités publiques. Dans ce cadre, l'Antenne assure un rôle de veille et d'anticipation à l'attention des communes et des districts.

Concrètement, les interventions de l'Antenne en matière de prospective consistent à :

- ✓ informer les communes sur les tendances et les enjeux identifiés,
- ✓ proposer des rencontres thématiques visant à favoriser la compréhension de phénomènes spécifiques,
- ✓ organiser des ateliers de travail orientés vers l'identification et la mise en œuvre de mesures concrètes,
- ✓ conduire des projets pilotes destinés à tester, sur le terrain, les solutions élaborées collectivement.





Rétrocession de la taxe sur les déchets urbains

La gestion régionale de la taxe au sac a constitué un dossier prioritaire pour l'Antenne, dans la perspective de l'échéance de la convention au 31 décembre 2025. À cet égard, une réflexion approfondie a été menée avec l'ensemble des communes concernées afin d'aboutir à une révision du dispositif garantissant une répartition équitable des fonds issus de la vente des sacs taxés officiels. Les échanges engagés antérieurement ont permis d'examiner différentes options d'évolution du système et d'en évaluer les implications techniques et opérationnelles.

L'analyse a conduit à écarter le modèle fondé sur une équivalence par habitant, les données disponibles ne permettant pas d'en garantir la fiabilité. Un consensus s'est progressivement dégagé en faveur du maintien de la méthodologie existante, assorti d'ajustements visant à mieux prendre en compte les pratiques actuelles de gestion des déchets.

Une avancée majeure de cette révision réside dans l'intégration des déchets alimentaires dans le calcul de la rétrocession. Les infrastructures de traitement étant désormais en mesure de fournir des données de tonnage spécifiques, il est possible d'intégrer ces volumes, qu'ils proviennent de collectes séparées ou d'autres filières de valorisation. Cette évolution permet d'assurer une prise en compte équitable des différentes pratiques communales, indépendamment des modes de collecte retenus.

La nouvelle convention pour la période 2026-2029, soumise au vote lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2024, formalise ces évolutions. Elle prévoit notamment l'intégration des déchets alimentaires dans le calcul de la rétrocession, l'exigence d'une pesée systématique des déchets, un renforcement du suivi des données par les communes et une consolidation du dispositif de contrôle. Ces adaptations traduisent la volonté partagée des communes de poursuivre une gestion coordonnée et équitable de la taxe au sac à l'échelle régionale.

L'année 2025 a été consacrée au suivi de la mise en œuvre de la nouvelle convention et à l'observation des évolutions en cours dans le domaine de la gestion des déchets, notamment en lien avec les initiatives relatives à la collecte séparée des plastiques portées par des acteurs privés.



Affaire imitation des sacs à ordures ménagères taxés

Dans sa mission de gestion régionale de la taxe au sac, l'Antenne avait signalé aux autorités compétentes la circulation de sacs taxés non officiels, susceptibles d'affecter le bon fonctionnement du dispositif et la rétrocession des montants aux communes. Une plainte pénale avait été déposée afin de clarifier la situation et d'examiner d'éventuelles infractions.

Par arrêt du 25 février 2025, le Tribunal cantonal du Valais a confirmé la décision du Ministère public de ne pas entrer en matière. Il a considéré que l'Antenne ne disposait pas d'un intérêt juridique direct lui permettant d'agir en son nom propre, les éventuelles conséquences financières liées à la taxe au sac concernant exclusivement les communes. Le Tribunal a également retenu que les éléments du dossier ne permettaient pas d'établir des infractions pénales au sens du droit en vigueur.

Cette décision ne remet pas en cause le principe de la taxe au sac ni son organisation régionale. Elle précise le cadre juridique de l'intervention de l'Antenne, qui agit comme organe de coordination et de mise en œuvre pour le compte des communes. Elle souligne enfin l'importance de renforcer les outils de suivi, de contrôle et de gouvernance collective du dispositif, indépendamment de la voie pénale.

Dans la continuité de cette décision, l'Antenne entend poursuivre son rôle d'interface et de coordination en vue d'examiner, avec les autorités compétentes, les possibilités d'évolution du cadre légal et réglementaire. L'objectif est de clarifier les compétences et les marges d'action des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la taxe au sac, afin de renforcer la sécurité juridique du dispositif et d'en assurer une application cohérente à l'échelle régionale.

Chiffres 2025

En 2025, **8'400'655 de sacs taxés** ont été commercialisés sur le territoire concerné. La répartition par volume montre une prédominance des sacs de **35 litres**, qui représentent **68%** des ventes, suivis des sacs de **17 litres (19%)**, de **60 litres (6%)** et de **110 litres (7%)**.

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2018, **plus de CHF 119 millions** ont été intégralement rétrocédés aux communes, dont **CHF 14'683'868.-**



en 2025. Conformément aux conventions en vigueur, ces montants sont répartis par l'Antenne sur la base des tonnages annoncés par SATOM et Enevi pour chaque commune. Ils sont affectés exclusivement au financement du transport, du tri et de la valorisation des déchets urbains.

Statistiques 2025 et comparatif 2018-2025 - Un volume de déchets globalement stable

L'analyse des tonnages doit être mise en perspective avec l'évolution constante de la population régionale sur la période considérée.

En 2025, environ 42'500 tonnes de déchets ont été traitées, soit 500'000 kilos de plus qu'en 2024. Sur l'ensemble de la période 2018-2025, les volumes présentent une stabilité globale, traduisant une gestion maîtrisée des flux à l'échelle régionale.

Cette stabilité intervient toutefois dans un contexte de croissance démographique continue. Autrement dit, rapportée à l'évolution de la population, la production de déchets par habitant tend vraisemblablement à diminuer ou, à tout le moins, à ne pas progresser au même rythme que la population. Cet élément constitue un indicateur indirect d'efficacité des dispositifs de tri, de tarification incitative et de sensibilisation.

En revanche, deux limites méthodologiques doivent être relevées :

- l'absence d'une méthode harmonisée pour le calcul des équivalents-habitants,
- les évolutions récentes du système de rétrocession, qui modifient la base statistique.

Ces éléments ne permettent plus d'établir de manière fiable un indicateur consolidé en kilogrammes par habitant, limitant ainsi la comparabilité fine dans le temps.

Collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés


La collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés s'est déroulée du 28 avril au 14 mai 2025, avec la participation de dix-neuf communes. Au total, 41,6 tonnes de déchets spéciaux ont été collectées.



Cette action répond à un besoin identifié des communes et de la population en matière d'élimination contrôlée de déchets spécifiques. Le rapport formel établi par le prestataire mandaté a été transmis aux communes concernées.

La poursuite de cette prestation est prévue en 2026, en fonction des besoins exprimés par les communes et des modalités arrêtées avec les partenaires concernés.

MYénergie : une dynamique intercommunale pour la transition énergétique

MYénergie  réunit les 10 communes du district de Martigny – Bovernier, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saxon et Trient – autour d'une démarche commune visant à traduire leurs objectifs énergétiques en actions concrètes, en cohérence avec les orientations cantonales et fédérales.

Le bilan intermédiaire met en évidence une progression mesurable. Les communes couvrent aujourd'hui environ **30% de leurs besoins en électricité** par une production renouvelable locale. Le renforcement du taux de rénovation énergétique, avec un objectif fixé à **2%**, demeure un enjeu prioritaire afin de contribuer collectivement aux objectifs de la Stratégie énergétique 2050.



Les actions de MYénergie s'articulent autour de **6 axes complémentaires** : la planification énergétique, le développement de la production renouvelable de chaleur et d'électricité, la gestion du patrimoine communal et privé, l'approvisionnement en eau potable, la mobilité et la communication. Ces axes donnent lieu à des actions opérationnelles et à un suivi régulier.

En 2025, plusieurs réalisations ont marqué la dynamique du programme. À l'occasion des 10 ans de MYénergie, une conférence consacrée aux sciences du comportement a permis d'aborder les leviers humains du changement, complétée par une table ronde citoyenne illustrant l'apport des neurosciences dans des situations concrètes du quotidien. Par ailleurs, des analyses ont été menées afin d'évaluer l'efficacité des outils communaux en faveur de la construction durable, qu'ils soient réglementaires, financiers ou communicationnels. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de fiches de bonnes pratiques, destinées à être mises à




disposition des communes. Une analyse des outils de comptabilité énergétique a également été engagée afin d'identifier des solutions adaptées au patrimoine bâti communal. Enfin, des rencontres ont permis d'examiner les opportunités d'interconnexion visant à optimiser l'approvisionnement en eau potable.




L'Antenne assure la gestion et la coordination du programme MYénergie. Elle maintient la dynamique par des échanges réguliers avec les communes, l'animation de la commission énergie et la mise à jour des outils d'information.

Sur le plan financier, la Conférence des présidents a confirmé les contributions pour l'année 2026. Des demandes de soutien ont été adressées à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) , dans le cadre du programme Région Énergie, qui a confirmé son appui pour les années 2026 et 2027 pour 2 projets ciblés, ainsi qu'au Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) . Ces soutiens permettent de consolider la poursuite des actions engagées.

Parc naturel régional de la Vallée du Trient – Groupe énergie

Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient  a franchi une étape structurante avec, entre autres, la mise en place d'un groupe de travail « Énergie – Climat », réunissant les responsables politiques de l'ensemble des communes du parc. Avec l'appui de l'Antenne, cette démarche vise à renforcer la coordination intercommunale et à favoriser le partage d'expériences sur les enjeux énergétiques et climatiques.



En 2025, plusieurs projets ont été engagés dans ce cadre, notamment :

-  la valorisation de la ressource bois,
-  le développement d'un kit durabilité à destination des communes et de leurs citoyens,
-  l'élaboration d'une vision commune en matière d'éclairage public, visant une approche cohérente à l'échelle du parc.




Sur le plan du financement, 1 demande a été adressée à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), dans le cadre du programme Région Énergie. Un soutien a été confirmé pour les années 2026 et 2027, ciblé sur l'accompagnement des communes du parc dans la mise en place d'un éclairage public durable et harmonisé.

Parallèlement, les communes ont exprimé des besoins d'accompagnement sur plusieurs thématiques techniques et réglementaires, en particulier :

- ✓ la correction et la mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et des logements (**RegBL**) ,
- ✓ la révision des règlements communaux des constructions et des zones (**RCCZ**) ,
- ✓ la mise en place d'une comptabilité énergétique du patrimoine communal,
- ✓ la conception de dispositifs de subventions adaptés aux objectifs énergétiques.

L'Antenne poursuit son appui aux communes du Parc en facilitant la coordination des démarches et la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux liés à la transition énergétique.

Fondation Carbon Free Valais

En 2025, l'activité de la **Fondation**  est demeurée volontairement mesurée. Cette période a principalement été consacrée à 1 phase de consolidation et de clarification de son positionnement, dans un contexte encore évolutif tant sur le plan des attentes des acteurs que des cadres d'intervention possibles.

Les travaux menés ont permis d'identifier les conditions nécessaires à une montée en puissance progressive des activités, notamment en termes de gouvernance, de périmètre d'action et d'articulation avec les dispositifs existants. Cette phase de structuration constitue une étape préalable à



Conférences des présidents

La coordination intercommunale et cantonale repose principalement sur 2 mécanismes complémentaires. D'une part, les préfets réunissent régulièrement les présidents des communes de leur district dans le cadre des conférences des présidents. Ces instances permettent d'assurer le suivi des dossiers communaux et régionaux, de favoriser les échanges entre élus sur les projets en cours et les enjeux rencontrés, et d'informer sur l'avancement des démarches cantonales. Elles constituent également un cadre propice à l'élaboration de positions communes sur des thématiques partagées.

D'autre part, les préfets et vice-préfets assurent un rôle d'interface entre les communes et le Canton. Dans l'exercice de cette fonction, ils peuvent s'appuyer sur l'Antenne pour le soutien opérationnel et la coordination de dossiers d'envergure. Par son appui méthodologique et par la diffusion de pratiques éprouvées, l'Antenne contribue ainsi à renforcer la cohérence et l'efficacité de la gouvernance territoriale.

Secrétariats d'importance régionale

L'Antenne assure un support administratif et/ou financier de plusieurs secrétariats tels que :

- ✓ l'Association forestière du Bas-Valais
- ✓ l'Association forestière du Valais central
- ✓ la Conférence des présidents du District de Monthey
- ✓ la Conférence des présidents du District de Saint-Maurice
- ✓ la Conférence des présidents du District de Martigny
- ✓ la Conférence des présidents du District d'Entremont
- ✓ la Conférence des présidents du District d'Hérens
- ✓ le soutien administratif au projet MYénergie du District de Martigny
- ✓ le soutien administratif à la Préfecture du District de Martigny



Activités de communication

L'Antenne déploie une communication multicanale visant à informer ses membres et partenaires et à valoriser les actions menées. Le site internet www.regionvalaisromand.ch constitue le support central de cette démarche et fait l'objet de mises à jour régulières.

Cette présence numérique est complétée par une activité suivie sur les réseaux sociaux. À la fin de l'année, les comptes de l'Antenne comptaient **1'021 abonnés sur Facebook** et **1'728 abonnés sur LinkedIn**, traduisant une progression continue de l'audience.

Sur le plan médiatique, 3 communiqués de presse ont été diffusés afin d'informer sur la nouvelle composition de son Comité, la nomination du Directeur adjoint et le déploiement de nouveaux outils d'accompagnement liés à l'intelligence artificielle. L'Antenne a par ailleurs bénéficié d'une couverture médiatique régulière dans les principaux médias valaisans, notamment **Le Nouvelliste**, **Rhône FM**, **Radio Chablais** et **Canal 9**, ainsi qu'au niveau national par la **RTS**.

Veilles stratégiques

L'Antenne joue un rôle essentiel de vigie stratégique pour les collectivités publiques, parfois dépassées par l'évolution constante des cadres législatifs et des pratiques de gouvernance. En tant que centre de développement régional, l'Antenne assure une fonction de veille, de capitalisation et de diffusion des connaissances.

Cette mission se concrétise dans 2 services complémentaires :

1. La veille médiatique, initiée en 2023, se traduit par l'envoi bimensuel d'une newsletter aux élus communaux. Cette synthèse, structurée autour des 4 axes d'action de l'Antenne, permet de centraliser l'information pertinente et d'optimiser la gestion des communications.
2. La veille légale et réglementaire, lancée le 1^{er} décembre 2023, offre un suivi mensuel des évolutions législatives aux niveaux fédéral et cantonal, incluant la jurisprudence pertinente pour les communes. Depuis décembre 2024, ce service est accessible directement via la plateforme nexAdmin, renforçant ainsi son accessibilité pour les administrations communales.



FINANCES 2025

L'Antenne clôture l'exercice 2025 avec une situation financière maîtrisée malgré un résultat négatif. Le déficit s'établit à CHF 57'975.-

Chiffres clés

Revenus: CHF 2'227'452.-

Charges: CHF 2'285'427.-

Total du bilan: CHF 4'868'397.-

Capital propre au 31 décembre: CHF 2'157'640.-

Liquidités disponibles: CHF 1'983'181.-

Malgré ce résultat déficitaire, l'Antenne maintient une solide assise financière avec un capital représentant 44% du total du bilan et des liquidités garantissant sa stabilité opérationnelle pour les exercices à venir.

Depuis 2020, l'Antenne a passablement investi dans des développements concrets, notamment pour des plateformes informatiques d'aides et de soutien aux décisions au moyen de ses disponibilités budgétaires annuelles (CHF 1'070'000.- déjà engagés). Depuis la stratégie 2022-25, l'augmentation en termes de ressources humaines est mesurée dans le sens où l'augmentation de la charge salariale (salaires et charges sociales) correspond aux développements des mandats.

Les recettes de l'Antenne proviennent exclusivement de 2 sources : les **contributions des communes du Valais romand** et les **contrats de prestations du Canton du Valais**. Aucune ressource privée n'est mobilisée. Les dépenses sont intégralement orientées vers la réalisation des projets mandatés et le soutien opérationnel aux communes. Les comptes sont vérifiés par un organe externe et validés par l'Assemblée générale, garantissant une gestion rigoureuse et transparente.

Une présentation des comptes détaillée sera effectuée en assemblée générale. Tous les membres peuvent consulter les documents utiles sur rendez-vous. Le rapport de l'organe de révision est aussi disponible.

Selon l'article 7 des statuts de l'Antenne, il appartient à l'assemblée générale d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.



Rapport de révision

La Fiduciaire Nofival SA à Martigny a révisé les comptes 2025 adoptés par le Comité de l'Antenne en séance du 16 avril 2026. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts. Les comptes 2025 sont soumis à l'approbation de l'assemblée du 11 juin 2026.

Assemblées générales

Les assemblées générales de 2025 ont constitué 2 moments forts dans la vie institutionnelle de l'Antenne, marqués par une participation significative des acteurs locaux.

L'assemblée de printemps, tenue le 15 mai à Riddes, a réuni presque 70 décideurs et invités pour d'une part approuver le renouvellement de son Comité et d'autre part et d'autre part sa stratégie Horizon 2030. À l'ordre du jour figurait aussi l'approbation des comptes 2024.



[@sedriknemeth.ch](https://www.instagram.com/sedriknemeth.ch)

Légende : Les 2 générations du comité de l'Association Région Valais romand réunies lors de son Assemblée générale, le 15 mai 2025 à Riddes.



L'assemblée d'automne s'est déroulée le 4 décembre à Arbaz en présence de 60 participants. Cette session a été marquée par la présentation des innovations de l'Antenne, comme nexIA, l'assistant IA pour les communes.



Légende : Assemblée générale du 4 décembre 2025 à Arbaz.

Ces 2 rendez-vous annuels ont favorisé des échanges constructifs permettant aux participants de partager leurs expériences, défis et solutions, renforçant ainsi la dynamique de collaboration intercommunale.



REMERCIEMENTS

L'année 2025 s'inscrit dans une phase de continuité et de renouvellement pour les collectivités publiques du Valais romand. À la suite des élections communales de 2024, les nouvelles autorités ont progressivement pris leurs fonctions, ouvrant une législature marquée par des attentes fortes en matière de gouvernance, de coordination territoriale et de capacité d'action collective.

Cette période a également été significative pour l'Antenne, avec l'entrée en fonction d'un nouveau comité et d'une nouvelle présidence. Ces évolutions ont permis de consolider la gouvernance de l'Antenne et d'assurer la continuité de son rôle au service des communes et du Canton.

À l'issue de cette année, nous tenons à remercier l'ensemble des autorités communales et cantonales pour leur engagement au service de l'intérêt public, ainsi que les partenaires institutionnels et opérationnels avec lesquels l'Antenne collabore. Nous exprimons une reconnaissance particulière aux communes du Valais romand et aux différents services cantonaux, qui assurent le financement de l'Antenne et lui accordent leur confiance.

Dans un contexte marqué par des enjeux territoriaux, environnementaux, numériques et institutionnels toujours plus complexes, nous poursuivrons notre engagement en faveur d'une coopération renforcée entre les collectivités, d'une gouvernance maîtrisée et d'un développement territorial équilibré, dans le respect des principes du service public.

Joachim Rausis
Président

Grégory Carron
Directeur



Les partenaires de Promotion économique Valais

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
www.vs.ch/web/seti



Cimark SA
www.cimark.ch



Centre de Cautionnement et de Financement SA
www.ccf-valais.ch



Antenne Région Valais romand
www.regionvalaisromand.ch



Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG
www.rwo.ch



Valais/Wallis Promotion
www.valais.ch





IMPRESSUM

Rédaction: Antenne Région Valais romand
Graphisme: Mònica Vivé, Vivé Studio
Crédit photographique: sedriknemeth.com
Capsules vidéos: Benohit, Benoît Schmid
Impression: Olivier Morel, Imprimerie du Bourg

Papier
100% recyclé





Antenne Région Valais romand
Rue du Léman 19
CH-1920 Martigny

+41 27 720 60 16

info@regionvalaisromand.ch
www.regionvalaisromand.ch

